Annual Report 2000

Missing Children's Registry

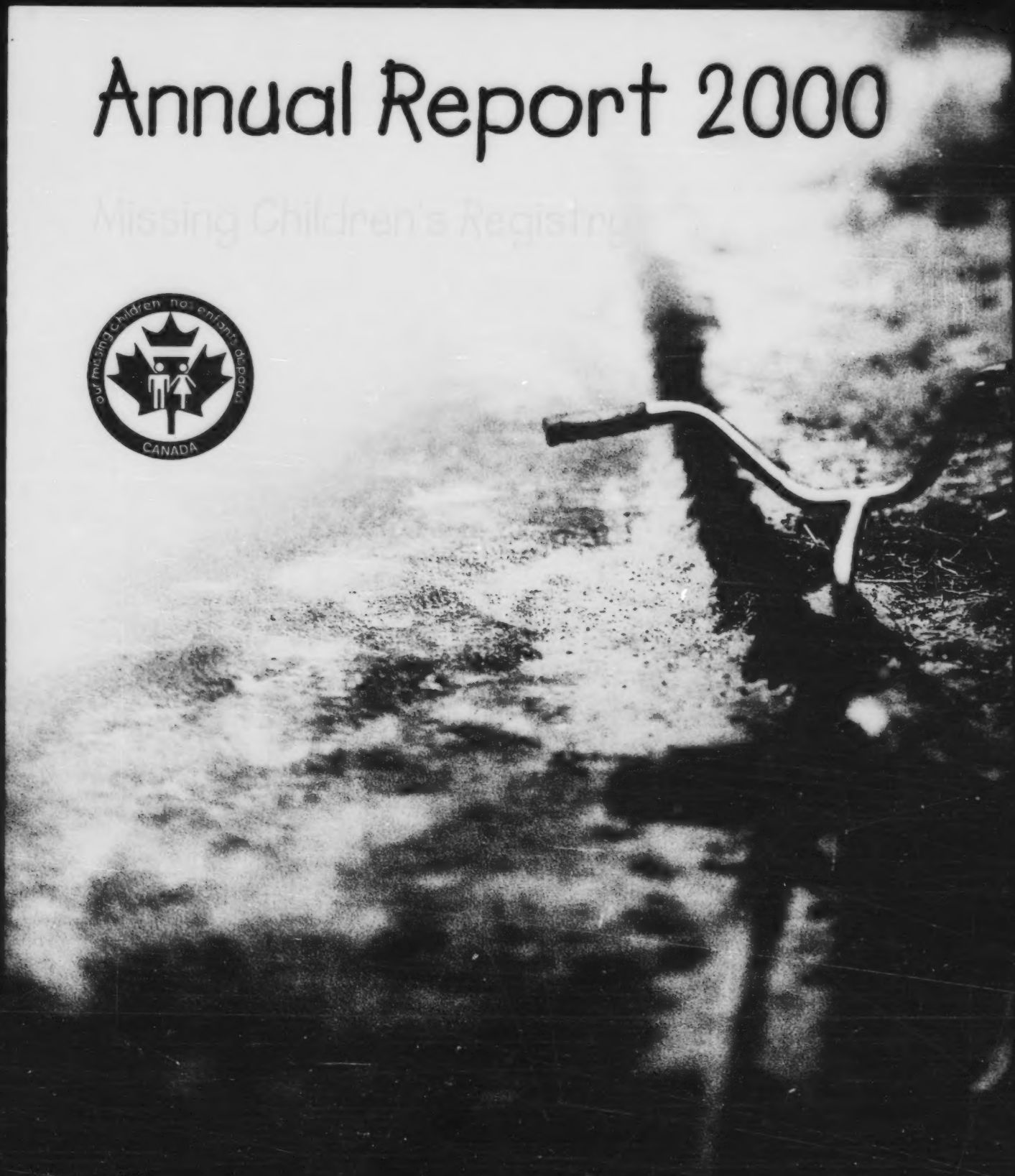

Royal Canadian Mounted Police

Gendarmerie royale du Canada

Canada

PRINTRAK INTERNATIONAL INC.

MOTOROLA

WAL-MART

101-05150/

Canada's Missing Children
Annual Report

2000

Missing Children's Registry
Royal Canadian Mounted Police

Reasonable Access Policy
Individuals who are unable to read this document due to a physical disability may request that it be transcribed into a more accessible medium, such as audio tape. Every reasonable effort will be made to ensure that access is provided. For additional copies or alternative formats, please contact:

Missing Children's Registry
P.O. Box 8885
Ottawa, Ontario K1G 3M8

Telephone:(877) 318-3576
Facsimile:(613) 993-5430

The views expressed in this report are those of the authors and do not necessarily reflect the official opinion of the Royal Canadian Mounted Police

©MINISTER OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES, CANADA 2000

Message from the Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police

National Police Services, Missing Children's Registry exemplifies the RCMP's strong commitment to assisting law enforcement in the protection of all children. Together with the our missing children program partners, many significant contributions have been made to protect the well being of our children. This is evident each time a child is located and successfully reunited with his or her family.

As the primary source of information on missing children in Canada, the Registry provides reliable and relevant information to Canadian and international police agencies searching for missing children. The dedication of the men and women working for the Missing Children's Registry has been proven time and again. In the 15 years since its creation, the Missing Children's Registry has become nationally recognized for its effective role in providing advice to police, assisting with investigations, and producing relevant information and research for parents and professionals. This assistance takes a number of forms - but the number of successful recoveries speaks for itself. Whether the child was abducted, lost or ran away, the Registry (and its partners) have assisted with more than 6000 cases involving missing children since its inception.

Local, national and international law enforcement agencies, attempting to return missing and abducted children to their families have been able to rely on the expertise available at the Missing Children's Registry.

Located at RCMP Headquarters in Ottawa, the Missing Children's Registry (RCMP) works in close partnership with several not-for-profit organizations dedicated to child safety, and with three federal agencies including : *Citizenship and Immigration Canada, Canada Customs and Revenue Agency and the Department of Foreign Affairs and International Trade.* The search for missing children often goes beyond Canada's borders. The Registry has developed vital linkages with other agencies in the United States, and internationally with other countries belonging to the *Hague Convention.*

Other important linkages have also been established between the Registry and Criminal Intelligence Services Canada, and Interpol. These are essential for investigators to search for an abductor and trace the path of the abducted child outside the country. Some of the Registry's recent accomplishments include active participation on the Interpol Specialist Group on Crimes Against Children, and the development of a national law enforcement co-ordinators program.

I encourage you to please continue to report all incidents of missing children to the Missing Children's Registry and enter the child on the CPIC system immediately. This data is essential for the Registry to continue supporting the efforts of police agencies in Canada and around the world in the search for missing and abducted children.

Youth is one of the RCMP's strategic priorities. Since many youth run away from home and are vulnerable to victimization on the streets, our efforts to protect youth are ongoing. As such, the RCMP has a tremendous commitment to assisting all law enforcement agencies in meeting this challenge. This commitment is exemplified by the continued success and dedication of the Missing Children's Registry. Together, we can help keep all children safe.

A. Zaccardelli

Commissioner Giuliano Zaccardelli
Royal Canadian Mounted Police

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 1

THE our missing children PROGRAM 2

SIGNIFICANT ACCOMPLISHMENTS OF THE PROGRAM 3

AWARDS FOR SERVICE 4

CRITICAL LINKAGES 5

DATA COLLECTION 7

SOURCE OF DATA 1 CANADIAN POLICE INFORMATION CENTRE SYSTEM 7

DISCUSSIONS AND RESULTS 8

STRANGER ABDUCTION 8
Background 8
Findings 8
General Attributes of Abducting Child Molesters 9

INFANT ABDUCTION 10
Background 10
Findings 10
General Attributes of Infant Abductors 11

PARENTAL ABDUCTION 11
Background 11
Findings 13
International Parental Abductions 13
Background 13
General Characteristics of Parental Abduction 14

RUNAWAY CHILDREN AND YOUTH 14
Background 14
Findings 15
Characteristics of a Runaway 16

ALL CATEGORIES OF MISSING CHILDREN 18
Findings 18

OTHER CATEGORIES OF MISSING 19
Unknown 19
Accident 19
Wandered Off/Lost 19
Other 19

CANADIAN POLICE INFORMATION CENTER REPORT
SUMMARY OF CASES 20

SOURCE OF DATA 2 - MISSING CHILDREN'S REGISTRY INTERNAL 22
Open Files 22
Closed Files 23
Domestic Law Enforcement Assistance 24
International Law Enforcement Assistance 24

SUMMARY AND CONCLUSIONS 25

REFERENCES 27

National Police Services

Missing Children's Registry, RCMP

by M. L. Dalley, Ph.D., Research Officer
and Karen Swanson, B. Soc. Sc.

INTRODUCTION

As Canada's clearinghouse for missing children, the National Police Services, RCMP Missing Children's Registry (MCR) provides an investigative service to Canadian and foreign police forces and provides information to not-for-profit agencies, government and non government agencies as well as the media and general public. The Registry's Interpol connections enable police forces to quickly and expediently link and trace the path and /or whereabouts of abductors, runaways and predators.

MCR has an extensive mandate, including enhancing the investigations of missing children by the following: providing accurate and current information on the status of a missing child case; monitoring the Canadian Police Information Center (CPIC) missing person's file for entered children; and requesting and/or providing follow up information or action on investigations. When a police department requests assistance on a missing child case, MCR opens a file and assists in the investigation, using the expertise of trained investigators.

Investigative assistance is also provided to help foreign police agencies search for missing children believed to be in Canada. Connections are made through Interpol or by direct contact with MCR investigators. A file is opened and the investigation continues in Canada. Linkages are made with the appropriate police agencies and investigative and intelligence information gathered on the case are shared with the police agency requesting assistance.

Registered Canadian not-for-profit searching agencies work together with MCR to search for a missing child. Photograph distributions, exchanges of pertinent information and support for the families are areas where these agencies excel and augment police services. In addition, reunification mechanisms are put in place and when required, two-way travel service arrangements are made through MCR for a parent or guardian to return the child home.

The Registry serves as a mechanism through which law enforcement agencies and other interested groups and organizations can request information. To assist in the dissemination of information, a annual report, newsletters, articles and bulletins are published periodically. Three research studies have been conducted to gather more information on areas of particular concern. Missing children photographs, tips, research papers and reports are posted on the our missing children program web site at the following address: **ourmissingchildren.ca**.

THE our missing children PROGRAM

In 1986, the Canadian Ministry of the Solicitor General of Canada was instrumental in establishing a Missing Children's Registry at the RCMP Headquarters in Ottawa. In 1988, the program became nationally recognized under the umbrella of Canadian Police Services, now National Police Services. Canada Customs International Project Return joined the program in 1991; Citizenship and Immigration joined in 1993; and the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) joined in 1996. The four departments were officially recognized as partners and the program became the our missing children program.

Although each department has a unique function, the departments work together in the search, recovery and return of missing children. Our MCR partners primary functions are as follows:

1. CITIZENSHIP AND IMMIGRATION CANADA

The role of Citizenship and Immigration Canada is to identify, intercept and recover missing children at our national borders and within Canada. Immigration has a role to play in all cases involving non-Canadians and non-resident visitors.

Immigration officers work closely with local police agencies, provincial authorities, non-governmental agencies and youth services in the event that a child's safety is at risk. Moreover, they hold fingerprint clinics in conjunction with their law enforcement partners, and lecture to community groups, and at schools on child safety issues.

2. CANADA CUSTOMS AND REVENUE AGENCY

Canada Customs and Revenue Agency place border alerts and detect and recover missing children crossing international borders. In 1986, a national program was implemented and a training course developed describing the techniques to be used to identify and intercept missing children. By 1987, more than 3,500 Customs officers were trained to participate in the program. Since its inception in 1986, over 982 children have been recovered at the border by Customs and Immigration officers and returned to their legal guardian. Approximately 60% were runaways and 40% abductions. When individuals enter Canada from other countries, Canada Customs remains vigilant and watchful for missing children.

3. DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE

The Consular Affairs Bureau provides assistance and support with respect to international child abduction cases.
The department seeks to ensure that children who have been or who are at risk of being abducted across borders receive appropriate protection and assistance. At headquarters, consular officers deal with affected parents, lawyers, local authorities, social welfare agencies, provincial and federal Central Authorities, and manage the work on such cases.

At missions overseas (over 250 offices), trained staff deal with the local authorities, the affected parents and in many cases, the abducted children.

Canada has great interest in and commitment to the search and return of missing children to their country of origin. This was recognized by the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade in the 1998 Report, *International Child Abduction: Issues for Reform*.

The department has been at the forefront of efforts to make the *Hague Convention on the Civil Aspects of International Child Abduction* work, the only international instrument designed to prevent and resolve cases of international parental abduction. Sixty-two countries are currently party to the Hague Convention, including Canada, which signed in December,1983.

In those countries where the Hague Convention is not in force, the Department provides extensive consular assistance and support to Canadian families affected by child abduction. Additionally, assistance is provided to process the necessary documents in order to return the child to Canada.

In recent years, the department has been successful in reuniting over 30 children from non-Hague Convention countries to their legal custodial parents in Canada. Most recently, the department has successfully negotiated two bilateral agreements (with Egypt and Lebanon) to facilitate the resolution of cases of child abduction to these countries.

Since 1995, DFAIT assisted with 679 cases, 206 child abduction cases and 473 child custody cases.

SIGNIFICANT ACCOMPLISHMENTS OF THE MISSING CHILDREN'S REGISTRY, ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE AND THE PROGRAM PARTNERS

These are as follows:

1. A working agreement with Interpol Ottawa to handle the investigation of all missing children cases.
2. The development and administration of a travel reunification program..
3. A computer age progression service, available to all police forces in Canada..
4. The commitment to advertise the program service by setting up display booths worldwide.
5. The development of in-house database linkages (CPIC, NCIC, FOSS, INTERPOL, ICES).
6. The development of a Missing Children's Registry database, which is designed to track all missing children cases, opened and closed.
7. The presentation of research findings at Court hearings and trials, as expert witnesses.
8. The publication of a quarterly Newsletter and annual Missing Children's Registry report.

9. The publication of the first Canadian research studies on parental abduction, in collaboration with Child Find Ontario and as well, a study on *Parents Who Kill Their Children*.
10. The strengthening of linkages and participating as chair of the international Interpol Specialist Group Committee On Offences Against Children.
11. The development and implementation of a working agreement with Criminal Intelligence Services Canada, regarding the sexual exploitation of children and Internet predators investigations.
12. The hosting of the first international missing children conference in Montreal, Quebec, October 2000.

AWARDS FOR SERVICE

These are as follows:

Treasury Board of Canada

On June 10, 1996, the our missing children program received the **Treasury Board of Canada Award of Excellence** for service to the public.

The Webber Seavey Award

On November 1, 1999, the our missing children program received the **Webber Seavey Award for Quality in Law Enforcement** at the 106th International Association of Chiefs of Police Conference (IACP) in Charlotte, North Carolina. The award was shared with two other winners, the Reading Police Department, and the Boston Massachusetts Police Department.

CAN PRO Award and the International Crime Stoppers Award

This ***Safe Children*** crime prevention video received national and international recognition. The video was produced by Friday Communications and in collaboration with the RCMP Missing Children's Registry and Community Contract and Aboriginal Policing Services.

CRITICAL LINKAGES

These are as follows:

1. NATIONAL CENTER FOR MISSING AND EXPLOITED CHILDREN (NCMEC)

The National Center for Missing and Exploited Children is the United States resource center for child protection, and spearheads national efforts to locate and recover missing children, as well as raise public awareness about the issue. As a private not-for-profit organization, established in 1984, NCMEC operates under a Congressional mandate and works in cooperation with the U.S. Department of Justice Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention. NCMEC coordinates the efforts of law enforcement, social-service agencies, elected officials, judges, prosecutors, educators, and the public and private sectors to break the cycle of violence that historically perpetuated needless crimes against children.

The NCMEC works closely with the RCMP Missing Children's Registry and the our missing children program partners in the search and recovery of missing children. The Center operates a 24-hour, toll free Hotline 1-800-THE-LOST or 1-800-843-5678, available in Canada and the United States. As well, for those who wish to report information on missing and exploited children, a CyberTipline, www.cybertipline.com is available.

2. NOT-FOR-PROFIT AGENCIES

The RCMP Missing Children's Registry liaises with recognized not-for-profit agencies to facilitate cooperation between the agencies and the police community. Some agencies are deeply involved in the search for a missing child whereas, others concentrate on crime prevention activities. Their activities and services vary, including private detective searches, photo age distribution, meeting and counseling of parents: and attending and/or suggesting ways for police to orchestrate reunions. Since the inception of the Missing Children's Registry program in 1986, these agencies have greatly assisted in the search, recovery, and return of missing children.

Agencies who have applied and met the preset criteria for recognition by MCR are as follows: Child Find Canada and its provincial organizations, International Social Service Canada, the Missing Children's Network, the Missing Children's Society of Canada, Operation Go Home, Victims of Violence: Canadian Center for Missing Children, Fax Find Society of British Columbia, and the National Missing Children Locate Center.

3. INTERPOL

Interpol linkages are essential for investigators to search for an abductor and to trace the path of the abducted child. The RCMP Missing Children's Registry has the facility to

contact Interpol offices in other countries.
Alerts are placed and investigative and intelligence information shared.

To strengthen the investigative process, the Interpol Standing Working Party on Offences Against Minors was established in 1992. It is comprised of police officers as well as experts working in child protection related fields. The Party monitors and co-ordinates the initiatives of 178 member countries with the goals of improving and promoting international co-operation, targeting offences against children and putting mechanisms in place to protect children. Although the objectives remained the same, in 1999 the Party was renamed, the Interpol Specialist Group on Crimes Against Children.

Its mandate is to "encourage and promote the best practices of prevention and law enforcement in order to protect children from all forms of neglect, abuse, and exploitation". Some areas of concentration, among others, include sexual offences against children, child pornography, sex tourism involving children, and missing children which constitutes parental child abductions: stranger abductions, and runaways. When considering the safety and protection of children, all countries benefit from the Group's undertakings and exchanges of information.

In complimenting the Group and supporting its mandate, MCR is primarily focused on missing children investigations. In 2000, the Registry opened 418 missing children cases originating from countries outside of Canada.

4. CRIMINAL INTELLIGENCE SERVICES CANADA

Under the umbrella of National Police Services, Criminal Intelligence Services Canada coordinates national intelligence gathering on missing children files related to "paedophile networks" for use by national and international law enforcement. As well, it supports the on-line computer databank, Automated Criminal Intelligence Information System (ACIIS-II), which is accessed by authorized police users.

MCR works in close collaboration with CISC on the investigation of missing children cases involving child predators. Of particular concern are those cases, whereby a child is lured away from their safe environment by Internet connections with predators, to places of risk, in Canada and/or across international borders.

5. RCMP NATIONAL YOUTH STRATEGY

Crime Prevention Initiatives

In 1999 the RCMP designated youth as one of its national priorities. The RCMP National Youth Strategy's (NYS) objective is to maximize the organization's role in addressing the social causes of crime and victimization.

This is to be accomplished by encouraging effective practices and sustainable services, developing and supporting crime prevention initiatives, and working with inter-agency partners, non-governmental organizations, volunteers and the private sector on issues of shared concern.

The NYS is supporting the development of a learning tool,"Missing," for safe Internet use. The tool includes a computer game, video and guide for children that teaches children how to safely surf the Internet. Also, a police officer's teaching guide for "Missing" is in the process of being developed by Live Wires Design Ltd., in collaboration with the RCMP. This crime prevention tool will eventually be provided to all RCMP Detachments for police use in schools.

DATA COLLECTION ON REPORTED ACTIVITIES

The data collected for this report originates from two sources: the Canadian Police Information Center (CPIC) system and a manual internal monitoring system. The internal manual monitoring system of MCR transactions has been set up and is updated by liaison analysts. Each time a file is opened or closed, data is collected and scored. Monthly and yearly reports are produced based upon this collection of data.

SOURCE I

CANADIAN POLICE INFORMATION CENTRE SYSTEM

Transactions Analysis

The CPIC data was collected over the year at regular intervals by accessing the CPIC missing person's file. Frequencies and trends on file transactions of missing children are plotted by referencing weekly snapshots, monthly reports, and yearly transaction reports. The snapshot of the system is a picture of the database at any given point in time. Snapshots are taken at the end of each week.

A transaction log reports all Canadian law enforcement transactions entered on the system for the year. Each time a case is entered or removed, a transaction is scored. Since runaway children may be repeaters, each time a child runs away a new transaction is generated. Each "enter" and "remove" transaction is scored, even though the same individual may generate a new file each time. **Thus, it is important to note that the runaway category reports cases and not, children.** As well, **the removed transactions indicate the number of children located from previous years as well as the current year.**

DISCUSSIONS AND RESULTS

Stranger abduction

Background

Stranger abductions are not prevalent in Canada. However, each incident of abduction tends to shock the nation. This stereotypical view is usually based upon tragic kidnappings, where a child is taken for a long period of time and is subject to murder, sexual assault, or grievous bodily harm inflicted by strangers unknown to family or the child (Finkelhor, Hotaling & Sedlak, 1992: 227). It is concerning to note that more than half of abductions resulting in murder, occurred in close proximity to the child's home (Kreston, 1999).

Attempted child abduction is also a serious concern for parents and guardians. Occasionally, the media paint a scary picture of a predator traveling around a neighbourhood or school in a van with the intention of luring a child into a vehicle. Finkelhor, Hotaling and Asdigian (1995: 941) estimated that more than 100,000 children living in the United States were victims of attempted abduction. In Canada, the exact number is not known but it is known that it does happen.

Lures are classified in four categories: emergency, bribery, assistance, and authority. Common luring strategies include: inviting children into cars, requesting children to help with parcels, inviting them to see or search for a pet, faking an emergency, calling and talking to the child using his or her name, and impersonating a nurse, teacher or police officer. Today's parents are particularly concerned about the luring of children by predators who make contact with children via the Internet. To date, only a few cases of this nature have been reported to the Missing Children's Registry.

Findings

A stranger abduction is defined as an abduction by individuals other than the subject's parent or guardian. In other words, the abductor may be an uncle, sister, cousin, grandfather, neighbour or close friend. This CPIC definition also includes a child who has been briefly restrained from his/her intended destination, and for example, is sexually assaulted and then released.

The Registry monitors the incidents of stranger abductions reported to police by referring to weekly CPIC reports. If investigative assistance is required by another country, MCR enters the missing child on the CPIC system and monitors these files internally. The number of stranger abductions reported to police over the years has remained fairly consistent. On average, 66 children were reported missing each year over a 14 year period (See Figure 1 and 2).

Figure 1

Incidents of Stranger Abduction Cases Reported on CPIC from 1987-2000 Canada

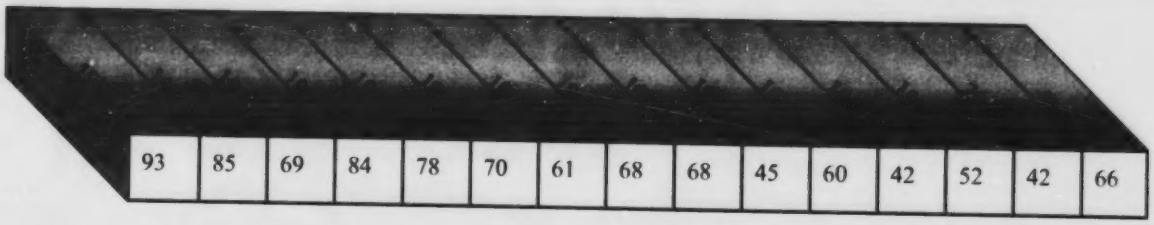

93	85	69	84	78	70	61	68	68	45	60	42	52	42	66

Stranger Abduction 2000

In 2000, 42 stranger abductions/kidnappings were reported to police. More females (30) than males (12) were abducted by strangers, 71% and 29 % respectively.

Figure 2

Incidents of Stranger Abduction Cases Reported on CPIC By Province 1999-2000 Canada.

1999	0	0	0	13	7	1	1	19	11	0	0	0	0	52
2000	0	0	0	7	3	2	0	15	15	0	0	0	0	42

General Attributes of Abducting Child Molesters

- Unlikely to have established long-term relationships with the abducted child;
- Abduction is usually the only encounter between the abductor and child;
- Nature of offense is primarily predatory;
- Less likely to view child as interpersonal "love" object;
- Interaction with child is superficial, minimally empathetic, more prone to injurious behaviour;
- Little contact with the child outside of the current offense;
- Likely to possess low social and interpersonal skills;
- Less likely to be married;
- Most frequently, there is a presence of or use of a weapon; and
- Abductor was usually a victim of sexual assault.

Source: Publication of NCMEC (1995). "Stranger Abductions". Child Molesters Who Abduct.

Figure 1

Incidents of Stranger Abduction Cases Reported on CPIC from 1987-2000 Canada

Incident	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Avg
	93	85	69	84	78	70	61	68	68	45	60	42	52	42	66

Stranger Abduction 2000

In 2000, 42 stranger abductions kidnappings were reported to police. More females (30) than males (12) were abducted by strangers, 71% and 29 % respectively.

Figure 2

Incidents of Stranger Abduction Cases Reported on CPIC By Province 1999-2000 Canada.

Province	YT	NWT	NVT	BC	AB	SK	MB	ON	PQ	NB	PEI	NS	NF	TOTAL
1999	0	0	0	13	7	1	1	19	11	0	0	0	0	52
2000	0	0	0	7	3	2	0	15	15	0	0	0	0	42

General Attributes of Abducting Child Molesters

- Unlikely to have established long-term relationships with the abducted child;
- Abduction is usually the only encounter between the abductor and child;
- Nature of offense is primarily predatory;
- Less likely to view child as interpersonal "love" object;
- Interaction with child is superficial, minimally empathetic, more prone to injurious behaviour;
- Little contact with the child outside of the current offense;
- Likely to possess low social and interpersonal skills;
- Less likely to be married;
- Most frequently, there is a presence of or use of a weapon; and
- Abductor was usually a victim of sexual assault.

Source: Publication of NCMEC (1995), "Stranger Abductions" Child Molesters Who Abduct

Infant Abduction

Background

Infant abduction is not a common occurrence in Canada. In fact, Canada only began to look at the problem seriously when two incidents occurred at two different hospitals in 1991 and 1993. On one occasion, the mother handed the baby over to an individual posing as a nurse. On the other occasion, the baby was left in a bed positioned too near to the nursery door and was abducted. These cases, and a few others over the past decade, were resolved fairly quickly with no harm to the babies.

Today, there are very few incidents of infant abduction from hospitals. This reduction in number is mainly due to the efforts of not-for-profit searching agencies, community based policing programs, and *our missing children* program initiatives.

Nonetheless, infants and toddlers are very vulnerable and need to be protected from harm. Recently, the United States National Center for Missing and Exploited Children(NCMEC) monthly publication featured an article cautioning parents to keep newborns safe from "con artists" and kidnappers by being wary of online birth announcements. It was stated that *"putting a birth announcement on the Internet could expose a family to unwanted sales solicitations, insurance and financial fraud and, on occasion, infant kidnapping."*

Findings

On occasion, children under age one are reported missing. However, the known Canadian statistics include children who wander off, are lost as the result of an accident, are abducted by a stranger or parent, and are reported missing by an unknown cause. More males (114) than females (111) under the age of one are reported missing. A breakdown of the 225 cases of missing children by province is as follows (See Figure 3).

Figure 3

Canadian Children Under the Age of One Year Missing for All Categories 1999-2000 Canada

Province	YT	NWT	NVT	BC	AB	SK	MB	ON	PQ	NB	PEI	NS	NF	TOTAL
1999	1	0	0	20	22	3	2	96	37	3	0	1	2	187
2000	0	1	0	37	23	8	11	86	56	1	0	1	1	225

Infant Abduction

Background

Infant abduction is not a common occurrence in Canada. In fact, Canada only began to look at the problem seriously when two incidents occurred at two different hospitals in 1991 and 1994. On one occasion, the mother handed the baby over to an individual posing as a nurse. On the other occasion, the baby was left in a bed positioned too near to the nursery door and was abducted. These cases, and a few others over the past decade, were resolved fairly quickly with no harm to the babies.

Today, there are very few incidents of infant abduction from hospitals. This reduction in number is mainly due to the efforts of not-for-profit searching agencies, community based policing programs, and *our missing children* program initiatives.

Nonetheless, infants and toddlers are very vulnerable and need to be protected from harm. Recently, the United States National Center for Missing and Exploited Children(NCMEC) monthly publication featured an article cautioning parents to keep newborns safe from 'con artists' and kidnappers by being wary of online birth announcements. It was stated that "*putting a birth announcement on the Internet could expose a family to unwanted sales solicitations, insurance and financial fraud and, on occasion, infant kidnapping.*"

Findings

On occasion, children under age one are reported missing. However, the known Canadian statistics include children who wander off, are lost as the result of an accident, are abducted by a stranger or parent, and are reported missing by an unknown cause. More males (114) than females (111) under the age of one are reported missing. A breakdown of the 225 cases of missing children by province is as follows (See Figure 3).

Figure 3

Canadian Children Under the Age of One Year Missing for All Categories 1999-2000 Canada

1999	1	0	0	20	22	3	2	96	37	3	0	1	2	187
2000	0	1	0	37	23	8	11	86	56	1	0	1	1	225

General Attributes of Infant Abductors

- Usually female with reported low self-esteem;
- Frequently overweight;
- Varies in age (usually childbearing years);
- Usually has no prior criminal record;
- Married or living with a partner;
- Usually does not travel far with infant following the abduction;
- Does not harm infant;
- Warm and attentive to infant's needs;
- May have difficulty, or cannot have a baby of their own;
- Often is trying to replace a lost infant;
- May have visited the hospital and nursery on several occasions;
- The abductors race and colour is almost always the same as the infant; and
- The abductor's partner is not usually involved in planning the abduction.

MCR & NCMEC publications

Parental Abduction

Background

The exact extent of parental abduction is not known. Some cases are reported to police agencies, whereas others are processed through the civil courts. The number of parental abductions, where criminal charges have been laid by the searching parents, have remained fairly consistent over the past 10 years.

Parental abductions usually occur during the period of separation and divorce. This action has been attributed to the uncertainty surrounding court proceedings and the child custody dispute. Finkelhor, Hotaling &Sedlak (1990) reported that in cases where the abducting parent violated the existing custody order, 40 percent of the occurrences happened more than 2 years after the divorce, and 10% occurred more than four years afterward.

As well, parents abduct children for a variety of other reasons, including power struggles motivated by revenge, psychological problems whereby the abducting parent over-identifies with the child, a compelling need to have the child exclusively, custody order disagreements, and legitimate parent-child safety concerns sometimes characterized by abuse and/or a criminal history.

In the past, due to the tendency of Canadian courts to grant sole custody to mothers, it was shown by researchers that the majority of abductors were fathers. Nonetheless, mothers abduct as well. However, mothers tend to abduct after a court order where as fathers tend to abduct before the court order is issued. (Kiedrowski, Jayewardene & Dalley, 1994: 9; MacDonald, 1998: 153).

Parental abduction has a drastic emotional impact on the searching parent as well as on the abducted child. Searching parents experience significant stress and concern for the well-being of their children (Hoff, 1994: 71). Many have symptoms of Post-Traumatic Stress Disorder, including symptoms such as anxiety, despair, fluctuating sleeping patterns, helplessness, guilt, depression, grief, social isolation, loss of appetite, irritability, and anger. Most research findings show that stress is decreased somewhat when the child is returned. Additionally, family and friend support is critical to the well being of the searching parent.

The effects are more profound for the child. The child is uprooted from its familiar surroundings, including favourite teddy bear and blanket, loses contact with one parent and significant others, and generally leaves everything behind that puts meaningful order into his or her existence. Not only is this situation traumatic, but also the child often lives the life of a fugitive, moving from place to place, changing schools, changing their identity and leaving behind new found friends (Swaren & Dalley, 1993). These children become "overwhelmed with the stress of new stimuli and are unable to make sense of the situation [which] may lead the child to excessive anxiety and fears, which in turn may develop into chronic anxiety, stress reactions, depression, paranoia and/or other complications" (Faulkner, 1999: 10).

Older children may blame themselves for not contacting the searching parent and develop a sense of guilt for not doing so (Hoff, 1994: 77). Conversely, abducted children may believe that the other parent is not searching for them, which results in feelings of anger, withdrawal, depression, and betrayal (MacDonald, 1998: 171). If the child was very young at the time of the abduction, s/he may not remember the searching parent and may consequently be confronted with conflicting emotions and confusions upon reunification (Hoff, 1994: 74; MacDonald, 1998: 171).

When missing children are found and asked what they were told when they lost contact with the other parent, children reported the following: that the searching parent did not love or want them anymore; that they were abusive toward the child or abducting parent, or that the parent was dead (Kiedrowski, Jayewardene & Dalley, 1994). These lies distort the child's view of the searching parent, and upon reunification the bond between the child and the searching parent may be severely affected. Some parents report that the initial reunion was a happy event. However, as time passed, the building of a new relationship became increasingly more difficult. At this point, counselling often proved beneficial.

Upon reunification with the searching parents, the child may fear re-abduction as well, an additional stressor. They may have recurring dreams and nightmares about the abduction, or display re-enactments in play activity (Hoff, 1994: 75). These children may also develop a lack of trust towards others and have difficulty attaching emotionally to the searching parent once reunited. Children abducted by a parent may consequently suffer from psychological disorders such as Post-Traumatic Stress Disorder, reactive attachment disorder, general anxiety, and stress disorder, separation anxiety disorder, and learned helplessness (Faulkner, 1999). However, the severity of these symptoms and disorders most probably depends upon the age of the child, the circumstances of the abduction and duration of the abduction.

Findings

A parental abduction is defined by CPIC services as "when the subject is a child and s/he has been abducted by a parent." This category is divided into those cases where a custody order has been granted, and where no custody exists.

Parental abductions in Canada have remained fairly consistent over the years (See Figure 4). A total of 416 parental abductions were reported to police in 2000. More males (217) were abducted than females (199). Of 252 parental abductions where there was no custody order, 134 were females and 118 males, and of the 164 reports where there was a custody order, 99 were males, 65 females.

Figure 4

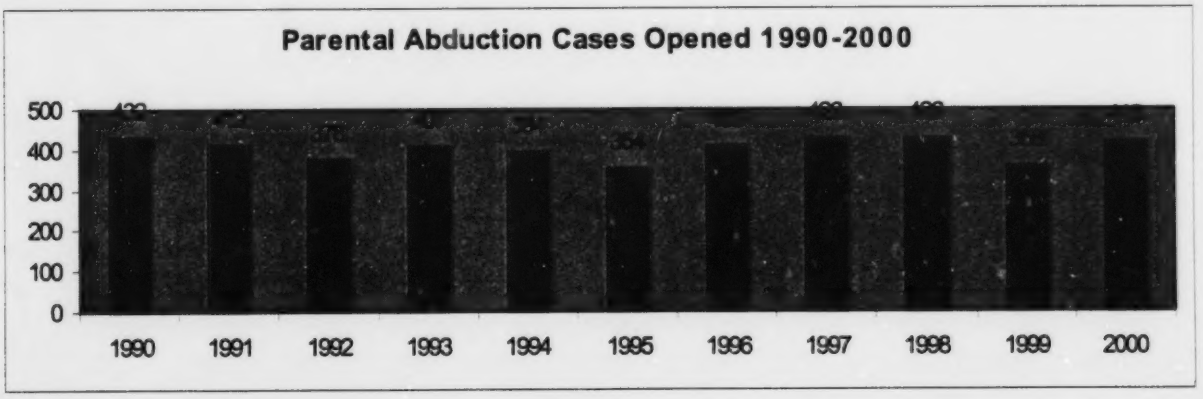

International Parental Abductions

Background

The age of children abducted internationally tend to be older (over eight years of age) and the abducting parent tends to be of foreign origin. Foreign-born abductors also tend to be more successful in taking their children to their home country since they are more familiar with the culture and country, and may have friends and family there (Kiedrowski, Jayewardene & Dalley, 1994: 17; MacDonald, 1998: 50). However, native-born abductors who attempt to abduct their children internationally tend not to be as successful since they may encounter visa and naturalization difficulties in foreign countries. Difficulties arise when the countries hosting the abducted children do not comply to the requests of the searching parent nor to the court orders issued for the children's return (Hoff, 1994: 59). Quite often, some countries do not recognize custody orders of the searching parents and do not co-operate.

Findings

A parental abduction is defined by CPIC services as "when the subject is a child and s/he has been abducted by a parent." This category is divided into those cases where a custody order has been granted, and where no custody exists.

Parental abductions in Canada have remained fairly consistent over the years (See Figure 4). A total of 416 parental abductions were reported to police in 2000. More males (217) were abducted than females (199). Of 252 parental abductions where there was no custody order, 134 were females and 118 males, and of the 164 reports where there was a custody order, 99 were males, 65 females.

Figure 4

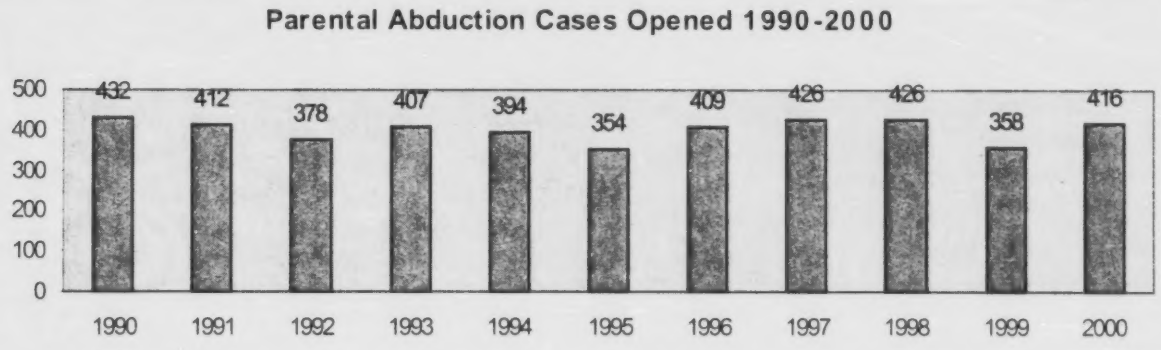

International Parental Abductions

Background

The age of children abducted internationally tend to be older (over eight years of age) and the abducting parent tends to be of foreign origin. Foreign-born abductors also tend to be more successful in taking their children to their home country since they are more familiar with the culture and country, and may have friends and family there (Kiedrowski, Jayewardene & Dalley, 1994: 17; MacDonald, 1998: 50). However, native-born abductors who attempt to abduct their children internationally tend not to be as successful since they may encounter visa and naturalization difficulties in foreign countries. Difficulties arise when the countries hosting the abducted children do not comply to the requests of the searching parent nor to the court orders issued for the children's return (Hoff, 1994: 59). Quite often, some countries do not recognize custody orders of the searching parents and do not co-operate.

General Characteristics of Parental Abduction

- Male and female children were equally likely to be abducted;
- The majority of abducted children were usually under eight years of age;
- Children were likely to be abducted from their homes, and less likely to be taken from school yards or from another residence;
- Children tended to be abducted during weekends, summer, or winter holidays;
- The abducting parent tended not to use physical force;
- Both separated mothers and fathers were likely to abduct their own child;
- Mothers tended to abduct their child after a court order; while fathers tended to abduct before the court order was issued;
- Searching parents experienced significant emotional distress, which decreased somewhat once the child was located;
- Abducted children, depending on their age and duration of the separation, experienced emotional trauma, often characterized by anxiety, fear, depression, paranoia and other emotional complications; and
- An abductor often told the child that the other parent was dead or did not want to see them anymore, an approach intended to distort the child's impression and memories of the searching parent.

(Hoff,1994; Kiedrowski, Jayewardene & Dalley,1994; MacDonald,1998; Swaren S. & Dalley M.,1993)

Runaway Children and Youth

Background

Runaway children and youth compose the greatest numbers of missing children. Children run away for many reasons. The most common is an intolerable home situation characterized by family conflict. Parents and children misunderstand each other and have difficulty resolving problems. Marital fighting, siblings fighting, and children arguing with parents are some factors which contribute to an unstable home environment. Inadequate parenting skills, poor communication, weak parent-child bonding, a history of abuse, the use of drugs and alcohol by parents and/or by the runaway may exacerbate these factors. Running is also a response to an inability to cope with stressors originating from home, school, peers and community.

Many children run "to the street" where they link with persons experiencing similar problems. Being part of the "street family," fulfills the child's sense of belonging. Those who repeatedly run away disconnect from the source of the problem (home, school, community, peers) and connect to the "street family" as a way of dealing with problems. Other young people find living on the street too frightening, and return home hoping to find the problem resolved. Most often the problems still exist, and they run again. These runaways are considered to be repeat runaways. In a few instances, young people resolve their own problems and stop running away. While for others, the problem is complex and there is no easy solution and the running episodes continue.

These families and young people need special help, such as counselling and social service intervention.

A study conducted in Canada by De Man, Dolan, Pelletier, and Reid (1994), compared the running away behaviour of boys and girls. Boys tended to retreat and turn inward, exhibiting behaviours such as depression, and suicide. As well, they often removed themselves physically from unpleasant environments (De Man et al.,1994: 62). Adolescent girls tended toward a mixed pattern of avoidance behaviour, displaying both internal and external "coping" tendencies. In essence, the girls' behaviour was more complex, sometimes manifesting itself in withdrawal and depression behaviours, as well as overt deviancy, such as drug and alcohol abuse, vandalism, and precocious sexual activity (De Man et al., 1994: 63).

Often young people who are completely rejected by their family are not able to return home. When this happens, they have very few support systems. These runaway young people are often referred to as *throwaways* or *street kids*. Their numbers are not known, mainly because no one cared enough about them to report them as missing to the police. Home is the "street" and their family is often made up of "street kids" and other "street people." This group is extremely vulnerable to victimization and may be involved in serious criminal activities.

Running away and living on the streets is a growing problem in Canada. This situation warrants care and attention by all those concerned with the protection of Canada's children. Street and runaway youth form a troubling group of individuals. Their employment patterns raise serious questions, as does there involvement in illegal activities. In essence, more attention must be directed to these youth who will be the fathers and mothers of future generations.

Findings

The runaway category includes children, under 18 years of age, who have run away from home or substitute home care (foster home, group home, Children's Aid Society home/shelter). The causes for 'running' may include a previous history of running away or a particular circumstance which leads to the subjects disappearance (family fight, break up with boy/girlfriend etc.).*

An average of 41,251 cases of missing runaway children have been reported to Canadian police agencies over a 11-year period (See Figure 5).

* CPIC Reference Manual, Appendix III-4-H

Figure 5

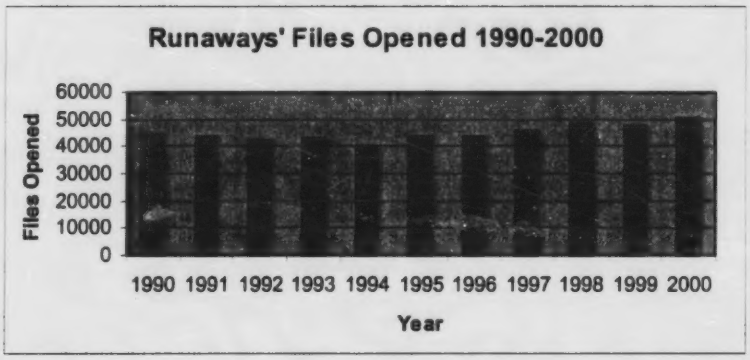

In 2000, the total number of cases opened was 50,633, which contributed to 79.5% of all missing children cases. However, this number does not necessarily account for the total number of runaway children. Many of these cases reflect repeat incidents of running away. In essence, it is possible for one child to generate more than one case. For example, one female child/youth was reported to police agencies 39 times and entered each time as an individual case. On any day, there are about 1400 runaway cases on the Canadian Police Information Centre system..

A sample of 350 police reports revealed the following information. The findings showed that 90% of the runaways used drugs and alcohol, 14% were involved in prostitution, and 6% were listed as having Fetal Alcohol Syndrome. Also, the results showed that Aboriginal youth comprised 8% of the transactions.

Characteristics of a runaway

Based upon a literature review and case analysis, the following characteristics were identified.

- Most runaways came from homes torn apart by family conflict, described by researchers as *an intolerable home situation;*
- Family stress was exacerbated by factors such as marital problems, divorce, physical and sexual abuse of children and/or spouses, parent and/or youth abuse of drugs and alcohol, and poor communication skills;
- Runaways did not perform well in school, often finding school an uncomfortable and frustrating experience. Most only completed Grade 9 before being suspended, expelled or dropping out of school. Parents and teachers perceived them as troublesome, and a behaviour problem in and out of the classroom;

- Runaways tended to be extremely unhappy, lonely, and lacked self-esteem and self-worth. Internal conflict, psychological problems, inadequate social skills, poor coping and communication skills affected their self worth;

- Most runaways had no means of support and lacked the training and skills to get a job. Consequently, they became involved in the sex trade, drugs, panhandling and other delinquent activities;

- The longer a youth was on the street, and the further the distance from family, school and familiar community support systems, the more vulnerable and likelihood of the youth to be involved in delinquent types of activities;

- Overall, runaways dropped out of school and were not involved in school or community sport and other types of society acceptable recreational type activities;

- Approximately half the youths ran away soon after the first runaway episode;

- Most runaways did not travel far from home; 75% stay within 50 miles of home; and

- Empirical conclusions, regarding the physical and sexual abuse of children prior to running, or while on the street, were inconsistent and sometimes non specific. Thus, research findings on abuse must be interpreted with caution, but it does occur.

Dalley, M., Missing Children's Registry, Royal Canadian Mounted Police 1993 Report, "*A Runaway Profile.*"

ALL CATEGORIES OF MISSING CHILDREN CASES

Figure 6

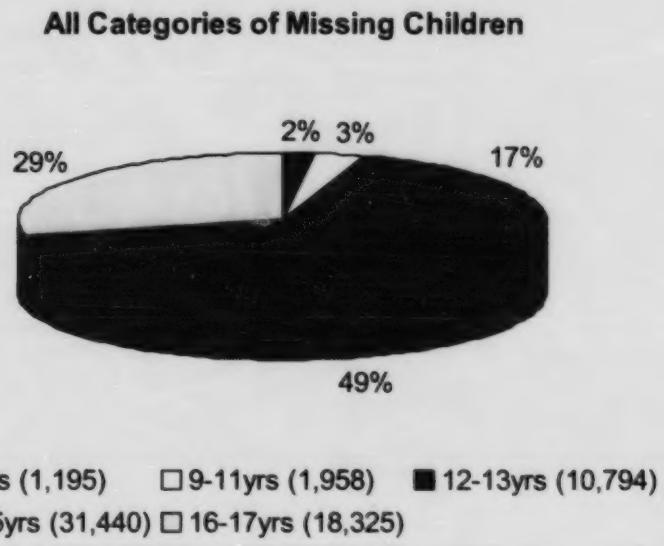

Findings

The following findings are derived from the Canadian Police Information Centre system records of **all** missing children cases:

Of 63,712 cases of all categories of missing children cases, 72% have repeat or habitual characteristics.

More females (59%) than males (41%) are reported as missing.

Of 62,899 cases removed from the system, 86% were removed within a week and 62% in one day. *Some cases from previous years would be included in these statistics.*

The majority of missing children were runaways. For the year 2000, the number indicated an all time high of 50,633 cases.

The majority of missing children were between the ages of 14 and 17 years, but there were 1,195 reports of younger children, up to eight years of age, who were missing (See Figure 6).

OTHER CATEGORIES OF MISSING CHILDREN

Unknown

The unknown category is used when the police agency has no previous record on the missing child. The child has never run away, walked out, or wandered off before the incident was reported to police. They have "no previous history."*

In year 2000, 5,635 females and 4,396 males, for a total of 10,031 were reported to police and entered in this category. Occasionally, a stranger abduction is entered in this category, but usually the category designation is changed as more information surfaces.

Accident

This category is used when the probable cause for the child's disappearance is an accident of some kind and the body has not been recovered. This includes accidental drowning, all types of accidents, fire/avalanche/hiking disappearance etc. *

In 2000, 9 females and 26 males, for a total of 35 children went missing by accident and were reported to police.

Wandered Off and Lost

This category is used when the child is presumed to have wandered away, in a confused state, from a hospital, mental institution or chronic care facility, become lost in the woods, has not returned when expected from hiking, camping, hunting or wandered away or is lost from the family location or who has not returned when expected from school, a friend's house, a meeting, etc. *

In 2000, 289 females and 308 males, for a total of 597 children went missing and were reported to police.

Other

This category is used when the child/youth has not returned to a detention home or institution housing young offenders. *

In 2000, 1,154 females and 804 males, for a total of 1,958 children went missing and were reported to police.

* CPIC Reference Manual, Appendix III-4-H

Canadian Police Information Centre Report Summary of Cases

The annual CPIC system yearly printout for the last 14 years was analyzed, and the number of **cases** of missing children reported to police agencies was tabulated. See Figure 7 for comparisons and averages. Also see Figures 8, 9, and 10, which shows a breakdown by profile, province and sex for year 2000.

***Please note this number does not necessarily account for the total number of children/youth. Many of these cases reflect repeat incidents, especially in the runaway category where there is a 70% repeat factor.**

Figure 7

Frequency By Profile of Missing Child CPIC Case Reports For Fourteen Years

YEAR[1]	SA	PA	RUNAWAY	UNKNOWN	ACC	WANDER	OTHER	TOTAL
Average	**66**	**410**	**44108**	**10704**	**36**	**728**	**1927**	**57979**
2000	**42**	**416**	**50633**	**10031**	**35**	**597**	**1958**	**63712**
1999	52	358	47585	9884	38	496	1947	60360
1998	42	426	48388	10254	28	623	2326	62087
1997	60	426	45527	9404	37	506	2138	58098
1996	45	409	43717	9181	34	822	1914	56122
1995	68	354	43709	9039	35	720	1824	55749
1994	68	394	40140	8901	24	672	1774	51973
1993	61	407	43102	9959	26	543	1810	55908
1992	70	378	42518	11193	44	635	1834	56672
1991	78	412	43786	11863	60	783	2153	59135
1990	84	432	44803	12803	44	1037	2045	61248
1989	69	434	41974	12272	38	807	1804	57398
1988	85	446	40373	12495	29	872	1723	56023
1987	93	452	41253	12575	36	1081	1733	57223

1. SA, Stranger Abduction; PA, Parental Abduction; ACC, Accident; WANDER, Wandered Off

Source: CPIC Annual transaction for 2000

M.L. Dalley, MCR; Winter, 2001

Figure 8, 9 10

Frequency of Missing Children Cases Reported on CPIC By Category By Province 2000

Females

Stranger	0	0	0	6	1	0	0	12	11	0	0	0	0	30
Accident	0	1	0	3	2	0	0	2	1	0	0	0	0	9
Wandered	0	0	0	34	143	9	14	77	8	1	2	0	1	289
Parental	0	0	0	35	18	6	6	98	32	3	0	1	0	199
Runaway	12	14	0	9597	5843	947	2061	7770	3174	239	26	217	69	29969
Unknown	0	0	0	1449	237	333	237	2712	542	16	11	88	10	5635
Other	1	0	0	309	36	17	13	597	166	1	1	13	0	1154

Males

Stranger	0	0	0	1	2	2	0	3	4	0	0	0	0	12
Accident	0	0	0	16	2	0	0	7	0	0	0	0	1	26
Wandered	0	0	0	45	108	16	23	97	16	0	0	3	0	308
Parental	0	0	0	37	15	5	11	91	55	1	0	2	0	217
Runaway	3	8	0	5749	4030	708	1127	5236	3472	148	8	123	52	20664
Unknown	0	1	0	1107	134	261	181	1959	681	10	3	52	7	4396
Other	0	0	0	185	26	22	13	408	138	5	0	6	1	804

Total

Profile	YT	NT	NV	BC	AB	SK	MB	ON	PQ	NB	PE	NS	NF	Totals
Stranger	0	0	0	7	3	2	0	15	15	0	0	0	0	42
Accident	0	1	0	19	4	0	0	9	1	0	0	0	1	35
Wandered	0	0	0	79	251	25	37	174	24	1	2	3	1	597
Parental	0	0	0	72	33	11	17	189	87	4	0	3	0	416
Runaway	15	22	0	15346	9873	1655	3188	13006	6646	387	34	340	121	50633
Unknown	0	1	0	2556	371	594	418	4671	1223	26	14	140	17	10031
Other	1	0	0	494	62	39	26	1005	304	6	1	19	1	1958
Total	**16**	**24**	**0**	**18573**	**10597**	**2326**	**3686**	**19069**	**8300**	**424**	**51**	**505**	**141**	**63712**

41 416

Canadian Police Information Centre Report Summary of Cases

The annual CPIC system yearly printout for the last 14 years was analyzed, and the number of **cases** of missing children reported to police agencies was tabulated. See Figure 7 for comparisons and averages. Also see Figures 8, 9, and 10, which shows a breakdown by profile, province and sex for year 2000.

***Please note this number does not necessarily account for the total number of children/youth. Many of these cases reflect repeat incidents, especially in the runaway category where there is a 70% repeat factor.**

Figure 7

Frequency By Profile of Missing Child CPIC Case Reports For Fourteen Years

YEAR[1]	SA	PA	RUNAWAY	UNKNOWN	ACC	WANDER	OTHER	TOTAL
Average	**66**	**410**	**44108**	**10704**	**36**	**728**	**1927**	**57979**
2000	**42**	**416**	**50633**	**10031**	**35**	**597**	**1958**	**63712**
1999	52	358	47585	9884	38	496	1947	60360
1998	42	426	48388	10254	28	623	2326	62087
1997	60	426	45527	9404	37	506	2138	58098
1996	45	409	43717	9181	34	822	1914	56122
1995	68	354	43709	9039	35	720	1824	55749
1994	68	394	40140	8901	24	672	1774	51973
1993	61	407	43102	9959	26	543	1810	55908
1992	70	378	42518	11193	44	635	1834	56672
1991	78	412	43786	11863	60	783	2153	59135
1990	84	432	44803	12803	44	1037	2045	61248
1989	69	434	41974	12272	38	807	1804	57398
1988	85	446	40373	12495	29	872	1723	56023
1987	93	452	41253	12575	36	1081	1733	57223

1. SA, Stranger Abduction; PA, Parental Abduction; ACC, Accident; WANDER, Wandered Off

Source: CPIC Annual transaction for 2000

M.I. Dalley, MCR, Winter, 2001

Figure 8, 9 10

Frequency of Missing Children Cases Reported on CPIC By Category By Province 2000

Females

Profile	YT	NT	NV	BC	AB	SK	MB	ON	PQ	NB	PE	NS	NF	Totals
Stranger	0	0	0	6	1	0	0	12	11	0	0	0	0	30
Accident	0	1	0	3	2	0	0	2	1	0	0	0	0	9
Wandered	0	0	0	34	143	9	14	77	8	1	2	0	1	289
Parental	0	0	0	35	18	6	6	98	32	3	0	1	0	199
Runaway	12	14	0	9597	5843	947	2061	7770	3174	239	26	217	69	29969
Unknown	0	0	0	1449	237	333	237	2712	542	16	11	88	10	5635
Other	1	0	0	309	36	17	13	597	166	1	1	13	0	1154
Total	**13**	**15**	**0**	**11433**	**6280**	**1312**	**2331**	**11268**	**3934**	**260**	**40**	**319**	**80**	**37285**

Males

Profile	YT	NT	NV	BC	AB	SK	MB	ON	PQ	NB	PE	NS	NF	Totals
Stranger	0	0	0	1	2	2	0	3	4	0	0	0	0	12
Accident	0	0	0	16	2	0	0	7	0	0	0	0	1	26
Wandered	0	0	0	45	108	16	23	97	16	0	0	3	0	308
Parental	0	0	0	37	15	5	11	91	55	1	0	2	0	217
Runaway	3	8	0	5749	4030	708	1127	5236	3472	148	8	123	52	20664
Unknown	0	1	0	1107	134	261	181	1959	681	10	3	52	7	4396
Other	0	0	0	185	26	22	13	408	138	5	0	6	1	804
Total	**3**	**9**	**0**	**7140**	**4317**	**1014**	**1355**	**7801**	**4366**	**164**	**11**	**186**	**61**	**26427**

Total

Profile	YT	NT	NV	BC	AB	SK	MB	ON	PQ	NB	PE	NS	NF	Totals
Stranger	0	0	0	7	3	2	0	15	15	0	0	0	0	42
Accident	0	1	0	19	4	0	0	9	1	0	0	0	1	35
Wandered	0	0	0	79	251	25	37	174	24	1	2	3	1	597
Parental	0	0	0	72	33	11	17	189	87	4	0	3	0	416
Runaway	15	22	0	15346	9873	1655	3188	13006	6646	387	34	340	121	50633
Unknown	0	1	0	2556	371	594	418	4671	1223	26	14	140	17	10031
Other	1	0	0	494	62	39	26	1005	304	6	1	19	1	1958
Total	**16**	**24**	**0**	**18573**	**10597**	**2326**	**3686**	**19069**	**8300**	**424**	**51**	**505**	**141**	**63712**

SOURCE II

MISSING CHILDREN'S REGISTRY, Royal Canadian Mounted Police

Manual Transaction Analysis Internal Activity

The Missing Children's Registry collects data from an opened and closed file internal data collection system. Requests are received for investigative assistance from Canadian and International law enforcement agencies. In the last five years, an average of 640 requests for active investigative assistance were received. This number does not include the numerous telephone calls and e-mail communications received by the Registry for information regarding the investigative process, interpretation of related laws, advice on the mechanics of processing a Hague application and extradition, travel arrangements for the return of abducted children, contact with protection and not-for-profit agencies, and the work necessary to facilitate photo age enhancement requests.

Since 1988 the Missing Children's Registry opened 5,844 Canadian, International and other types of assistance files (Figure 11). Of this total, 4,309 were closed. The number of files at the end of December 2000 was 1,535.

For the year 2000, 588 (Figure 12) were opened and 582 (Figure 13) were closed. However, the closed files include those from *previous years* (See Figure 14, month of February for an explanation).

Open Missing Children's Registry Files 2000 Canada

Figure 11

1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	total
60	234	132	454	315	388	533	528	597	719	679	617	588	**5844**

Figure 12

Missing Children's Registry Open Files 2000

OPENED	CANADIAN	USA	INTERN'L	BUSINESS	BULK	TOTAL
January	6	66	7	0	1	80
February	17	22	14	0	1	54
March	12	20	12	0	1	45
April	14	7	12	3	1	37
May	9	17	10	3	1	40
June	14	17	11	1	1	44
July	7	37	21	7	1	73
August	17	26	9	0	1	53
September	17	40	16	1	1	75
October	12	5	16	1	1	35
November	5	8	10	0	1	24
December	12	10	5	0	1	28
TOTAL	**142**	**275**	**143**	**16**	**12**	**588**

Figure 13

Closed Missing Children's Registry Files, Canadian and International, 2000

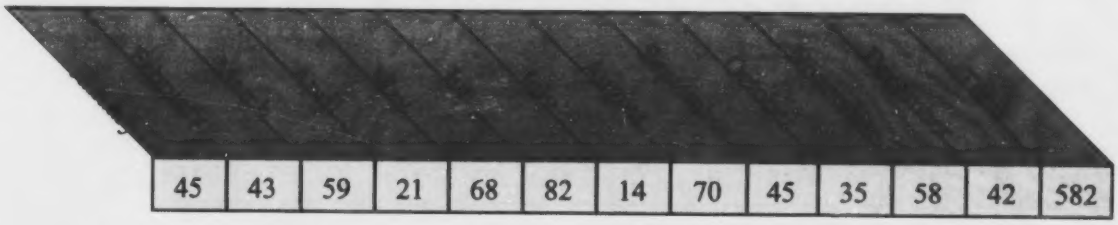

The number of closed files does not necessarily indicate that these files were also opened in the same month or year. As an example, for the files closed in the month of February, a breakdown is shown to demonstrate in which years these files were originally opened.

Figure 14
Opening Dates for MCR Canadian and International Files Closed in February 2000

0	1	0	2	1	0	4	3	2	7	4	14	5	43

* As indicated in the chart above, only 5 of the files closed in February 2000 were opened in the same year.

SOURCE II

MISSING CHILDREN'S REGISTRY, Royal Canadian Mounted Police

Manual Transaction Analysis Internal Activity

The Missing Children's Registry collects data from an opened and closed file internal data collection system. Requests are received for investigative assistance from Canadian and International law enforcement agencies. In the last five years, an average of 640 requests for active investigative assistance were received. This number does not include the numerous telephone calls and e-mail communications received by the Registry for information regarding the investigative process, interpretation of related laws, advice on the mechanics of processing a Hague application and extradition, travel arrangements for the return of abducted children, contact with protection and not-for-profit agencies, and the work necessary to facilitate photo age enhancement requests.

Since 1988 the Missing Children's Registry opened 5,844 Canadian, International and other types of assistance files (Figure 11). Of this total, 4,309 were closed. The number of files at the end of December 2000 was 1,535.

For the year 2000, 588 (Figure 12) were opened and 582 (Figure 13) were closed. However, the closed files include those from *previous years* (See Figure 14, month of February for an explanation).

Open Missing Children's Registry Files 2000 Canada

Figure 11

1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	total
60	234	132	454	315	388	533	528	597	719	679	617	588	**5844**

Figure 12

Missing Children's Registry Open Files 2000

OPENED	CANADIAN	USA	INTERN'L	BUSINESS	BULK	TOTAL
January	6	66	7	0	1	80
February	17	22	14	0	1	54
March	12	20	12	0	1	45
April	14	7	12	3	1	37
May	9	17	10	3	1	40
June	14	17	11	1	1	44
July	7	37	21	7	1	73
August	17	26	9	0	1	53
September	17	40	16	1	1	75
October	12	5	16	1	1	35
November	5	8	10	0	1	24
December	12	10	5	0	1	28
TOTAL	**142**	**275**	**143**	**16**	**12**	**588**

Figure 13

Closed Missing Children's Registry Files, Canadian and International, 2000

January	February	March	April	May	June	July	August	September	October	November	December	Total
45	43	59	21	68	82	14	70	45	35	58	42	582

The number of closed files does not necessarily indicate that these files were also opened in the same month or year. As an example, for the files closed in the month of February, a breakdown is shown to demonstrate in which years these files were originally opened.

Figure 14
Opening Dates for MCR Canadian and International Files Closed in February 2000

1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	TOTA
0	1	0	2	1	0	4	3	2	7	4	14	5	43

* As indicated in the chart above, only 5 of the files closed in February 2000 were opened in the same year.

Domestic Law Enforcement Assistance

An analysis of the 142 Canadian Missing Children's Registry (MCR) files revealed that there was a total of 172 children missing. (See Figure 15). Ontario law enforcement requested assistance in the search for 84 missing children, followed by British Columbia for 30 children, and Quebec for 24 children.

Investigative and Other Types of Assistance Requested By Canadian Police Agencies 2000

Figure 15

ON	BC	PQ	AB	MB	NB	NF	Missing children
84	30	24	22	4	5	3	172

The average age of missing children was 8 years. Children age 2 years and under, comprised 14% (24) of the total number, most often classified as parental abductions. More children were reported missing at the end of August than any other month. These findings concurred with other research findings. To explain further, children often spend their summer holidays with the other parent who often do not return them in time to start school. [It is interesting to note that the Missing Children's Registry Travel Program was used more often during the month of September.]

Analysis of the Missing Children's Registry Cases, Canada

An analysis was made of 88 missing children files opened in the last part of 2000. The findings showed that the Registry was requested to assist with 44 parental abductions, 2 stranger abductions, 20 runaway child investigations and 22 other requests with varying characteristics. The Travel Reunification Program was requested to return a child home, six (6) times over a six month period. An analysis of the time taken to close a Canadian file revealed that 50% of the files were closed within 1 month. With regard to parental abduction files, it was found that mothers abduct as often as fathers.

International Law Enforcement Assistance

The Missing Children's Registry (MCR) is mandated to promote networking and develop investigative linkages to all countries, but especially those countries belonging to the Interpol network and those which are signatories to the Hague Convention on the Civil Aspects of International Child Abduction. Over the years, the program staff has developed an expertise which enables them to quickly and expediently investigate cases involving abducted children from Canada to other countries, and as well, abducted children from other countries believed to be residing in Canada. Figure 16 shows the number of cases opened (143) in 2000 and lists the countries that requested assistance.

Domestic Law Enforcement Assistance

An analysis of the 142 Canadian Missing Children's Registry (MCR) files revealed that there was a total of 172 children missing. (See Figure 15). Ontario law enforcement requested assistance in the search for 84 missing children, followed by British Columbia for 30 children, and Quebec for 24 children.

Investigative and Other Types of Assistance Requested By Canadian Police Agencies 2000

Figure 15

ON	BC	PQ	AB	MB	NB	NF	Missing children
84	30	24	22	4	5	3	172

The average age of missing children was 8 years. Children age 2 years and under, comprised 14% (24) of the total number, most often classified as parental abductions. More children were reported missing at the end of August than any other month. These findings concurred with other research findings. To explain further, children often spend their summer holidays with the other parent who often do not return them in time to start school. [It is interesting to note that the Missing Children's Registry Travel Program was used more often during the month of September.]

Analysis of the Missing Children's Registry Cases, Canada

An analysis was made of 88 missing children files opened in the last part of 2000. The findings showed that the Registry was requested to assist with 44 parental abductions, 2 stranger abductions, 20 runaway child investigations and 22 other requests with varying characteristics. The Travel Reunification Program was requested to return a child home, six (6) times over a six month period. An analysis of the time taken to close a Canadian file revealed that 50% of the files were closed within 1 month. With regard to parental abduction files, it was found that mothers abduct as often as fathers.

International Law Enforcement Assistance

The Missing Children's Registry (MCR) is mandated to promote networking and develop investigative linkages to all countries, but especially those countries belonging to the Interpol network and those which are signatories to the Hague Convention on the Civil Aspects of International Child Abduction. Over the years, the program staff has developed an expertise which enables them to quickly and expediently investigate cases involving abducted children from Canada to other countries, and as well, abducted children from other countries believed to be residing in Canada. Figure 16 shows the number of cases opened (143) in 2000 and lists the countries that requested assistance.

15

The Missing Children's Registry and the our missing children (OMC) program partners work closely with law enforcement agencies in the United States and the National Center for Missing and Exploited Children as well as law enforcement agencies in other foreign countries. This collaborative investigative effort has extended over a 15 year period. In 2000, MCR/OMC assisted the United States with 275 investigations and foreign countries with 143 cases.

Figure 16

Number of International Cases Opened By Country 2000

Country	No.	Country	No.	Country	No.	Country	No.
Andorra	2	Croatia	1	Kuwait	2	Spain	8
Antigua	1	Czech Republic	2	Latvia	2	Sudan	2
Argentina	3	Denmark	1	Lebanon	1	Sweden	4
Armenia	3	Ecuador	2	Luxembourg	1	Switzerland	6
Austria	1	France	8	Mexico	6	Thailand	1
Azerbaijan	1	Germany	6	Netherlands	3	Tunisia	1
Barbados	1	Greece	1	Panama	1	Ukraine	2
Bahamas	1	Haiti	1	Peru	2	United Kingdom	6
Belgium	7	Hungary	9	Poland	1	Uruguay	1
Brazil	1	India	3	Portugal	2	Venezuela	1
Bosnia	2	Iran	1	Russia	5	West Indies	1
Bulgaria	5	Ireland	1	Saudi Arabia	1		
Chile	11	Israel	1	Slovak Republic	1		
China	2	Italy	3	South Africa	1	**TOTAL**	143

Summary and Conclusions

The number of stranger abductions reported to Canadian police agencies was 42 in 2000. This is not a large number, considering the population of children in Canada. Nonetheless, one child missing shocks a nation and is considered by many to be *too many*. With some concern, it has been shown that children are more likely to be abducted by their parent than by a stranger. In 2000, 416 parental abductions were reported to police. It is important to note that some parental abductions are dealt with at the Civil Court level and therefore, are not recorded in this number. This number represents parental abductions, where mostly criminal charges are laid for the act of abducting.

In retrospect, runaway children make up the greatest number of missing children. The exact number is not known, as each time a child/youth runs away and is reported to police, a new transaction (file) is generated and recorded on the Canadian Police Information Centre system. In essence, the 50,633 runaway transactions do not indicate the number of children running away. However, this number is concerning as it has increased since last year.

In addition to the troubled children generating this number, there are a number of children living on the streets of Canada who have been abandoned by their parent, commonly referred to as "throwaway" children. These children no one cared about enough to even report them to police as missing. Unfortunately, the exact number of throwaway children are not known either. All the same, it is concerning to realize that this number, if known, would add to the 50,633 total.

The reasons for running away vary. Runaway children leave homes that have been torn apart by family conflict, exacerbated by physical, sexual and emotional abuse, neglect, the overuse of drugs and alcohol by either /or both, parent and child and poor communication skills. In essence, researchers report that children run from what children consider to be an intolerable home situation.

Since data collection began in 1988, 5,844 files have been opened and assistance provided to a requesting agency. In 2000, assistance was provided in the search for 172 Canadian missing children (142 files). To facilitate the return of the child to Canada, transportation arrangements were made by the Registry for approximately 10 families. An analysis of 88 MCR files revealed that it took one month to close a Canadian file. Sometimes criminal charges were laid and in other incidents, the child was returned home voluntarily and/or the parents were able to reconcile their differences over custody arrangements.

With regard to investigations, the Missing Children's Registry and its program partners have developed an expertise in handling missing children investigations, which extends worldwide. In 2000, assistance was provided on 418 international cases. Since the Registry and its program partners work closely with the United States National Center for Missing and Exploited Children, ongoing assistance was provided to the National Center.

In conclusion, the picture of the missing children situation in Canada is not as clear a picture as many would like it to be. However, Canadians can be assured that there are effective law enforcement programs, procedures and linkages in place. Together the Missing Children's Registry RCMP and its our missing children program partners, Canada Customs and Revenue Agency, Citizenship and Immigration Canada and The Department of Foreign Affairs and International Trade are equipped to put the search and recovery process in motion, swiftly and expediently. Canadians can feel, with a certain degree of assurance, that the safety and well being of children will be protected at all costs.

REFERENCES

Dalley, M. (1993). A Runaway Profile: Investigative Assistance. Missing Children's Registry Report, Royal Canadian Mounted Police.

De Man, A., Dolan, D., Pelletier, R., & Reid, C. (1994). Adolescent Running Away Behavior: Active or Passive Avoidance? The Journal of Genetic Psychology, 155(1), 59-64.

Faulkner, N. (1999). Parental Child Abduction is Child Abuse. Presented to United Nations Convention on Child Rights, June 9,1999.

Finkelhor, D., Hotaling, G., & Asdigian, N. (1995). Attempted Non-Family Abductions. Child Welfare, 74 (5), 941-955.

Finkelhor, D., Hotaling, G.T., & Sedlak, A.J. (1992). The Abduction of Children by Strangers and Nonfamily Members. Journal of Interpersonal Violence, 7 (2), 226-243.

Finkelhor, D., Hotaling, G.T., & Sedak, A.J. (1990) Missing, Abducted, Runaway and Throwaway Children in America: First Report, United States Department of Justice.

Hoff, P.M. (1994). Family Abduction: How to Prevent an Abduction and What to do If Your Child is Abducted, 4th ed. United States National Centre for Missing and Exploited Children.

Kiedrowski, J., Jayewardene, C.H.S., & Dalley, M. (1994). Parental Abduction of Children: An Overview and Profile of the Abductor. Missing Children's Registry, Royal Canadian Mounted Police.

Kreston, S. (1999). At the Hands of a Stranger: Child Abduction. National Center for Prosecution of Child Abuse, 12 (10).

MacDonald, J.L. (1998). Parental Abduction: An Examination of the Nature, Patterns and Consequences for Canadian Society, Carleton University, Ottawa ,Ontario.

National Center for Missing and Exploited Children (1995). "Stranger Abduction". Child Molesters Who Abduct. United States.

Swaren, S. & Dalley, M. (1993). Parental Abduction in Ontario: An Exploration of the Abductors Profile and the Searching Parents Experiences: Working Paper, Missing Children's Registry, Royal Canadian Mounted Police.

CONTACTS

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE - MISSING CHILDREN'S REGISTRY

Superintendent M. G. Clément	OIC Canadian Criminal Records Information Services	(613) 998-6140
Staff Sergeant Roger Martin	NCO i/c Missing Children's Registry	(613) 993-1771
Corporal Art Maye	Senior Operations Analyst	(613) 993-3653
Constable Marie-France Olivera	Operations Analyst	(613) 993-8656
Constable Johanne Bigonesse	Operations Analyst	(613) 993-7860
Dr. Marlene Dalley	Research Officer	(613) 990-9833
Dina Bellinger	Liaison Analyst	(613) 993-5111
Judy Greening	Administrative Assistant	(613) 993-2699
Diane Greer	Liaison Analyst	(613) 993-5111
Vicky Rapacz	Liaison Analyst	(613) 993-1894

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE - DIVISIONAL COORDINATORS

Sergeant John Ward	"E" Division (British Columbia)	(604) 264-2253
Staff Sergeant Richard Hobson	"K" Division (Alberta)	(780) 412-5401
Corporal Terry Stevely	"F" Division (Saskatchewan)	(306) 786-4538
Corporal Hal Dunphy	"D" Division (Manitoba)	(204) 984-7480
Constable Linda Brosseau	"C" Division (Québec)	(514) 939-8307
Sergeant Marc Richer	"A" Division (Ontario)	(613) 993-8820
Corporal Blaine Campbell	"O" Division (Ontario)	(519) 640-7437
Corporal Marc Thibodeau	"J" Division (New Brunswick)	(506) 452-3948
Corporal Richard Thibault	"L" Division (Prince Edward Island)	(902) 566-7144
Sergeant Kurt Eichenberg	"H" Division (Nova Scotia)	(902) 426-7075
Sgt. Rick Mercer	"B" Division (Newfoundland)	(709) 772-7357
Corporal P. J. Greenlaw	"M" Division (Yukon Territory)	(867) 667-5530
Sergeant Pat W. McManaman	"G" Division (Northwest Territory)	(867) 669-5166

CANADA CUSTOMS AND REVENUE AGENCY - OUR MISSING CHILDREN/CUSTOMS COORDINATORS

Suzanne Mole	National Coordinator	(613) 990-8585
Peter Lee	Pacific - Vancouver	(604) 777-7885
Loretta Flood	Prairies - Alberta	(403) 691-5889
Kirk Cameron	Northern Ontario - Ottawa	(613) 991-0512
Rhonda Raby	Greater Toronto Area	(905) 405-3907
Manon Toronyi	Southern Ontario - Windsor	(519) 257-6547
Pat Shaddock	Southern Ontario - Niagara Falls	(905) 354-6602
Serge Lafrance	Québec - Montréal	(514) 283-2488
Beth Ryder	Atlantic - Halifax	(902) 426-6905

CITIZENSHIP AND IMMIGRATION CANADA - COORDINATORS

Tony Smith	Director, Port of Entry	(613) 954 4563
Daneca Workman	National Coordinator	(613) 954-4159
Jason Daigle	Assistant National Coordinator	(613) 993-5959
Jennifer Arbuckle	Communications	(613) 941-7041
Carole Dueck	British Columbia - Yukon	(604) 666-0857
Cheryl Wolffe	Prairies - Northwest Territories	(780) 495-5520
Franco Piscitelli	Ontario, Nunavut	(905) 354-3155
Howard King	Québec	(514) 633-7782
Val Allain	Atlantic	(506) 851-6787
Mark Clinch	Atlantic	(902) 426-2906
Lyne Dumont	Vegreville	(780) 632-8066

DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE

Jean-Marc Lesage	National Coordinator	(613) 992-3414
Isabelle Desjardins	Assistant National Coordinator	(613) 944-5390
Leslie Finter	Canadian Passport Office Assistant National Coordinator	(819) 953-7063

SURETÉ DU QUÉBEC

Sergeant J. P. Bernard	Coordinator	(514) 598-4079

ONTARIO PROVINCIAL POLICE

A/Staff Sergeant Leslie A. Rice	Coordinator	(705) 329-6146

Rapport Annuel 2000

Bureau d'enregistrement des enfants disparus

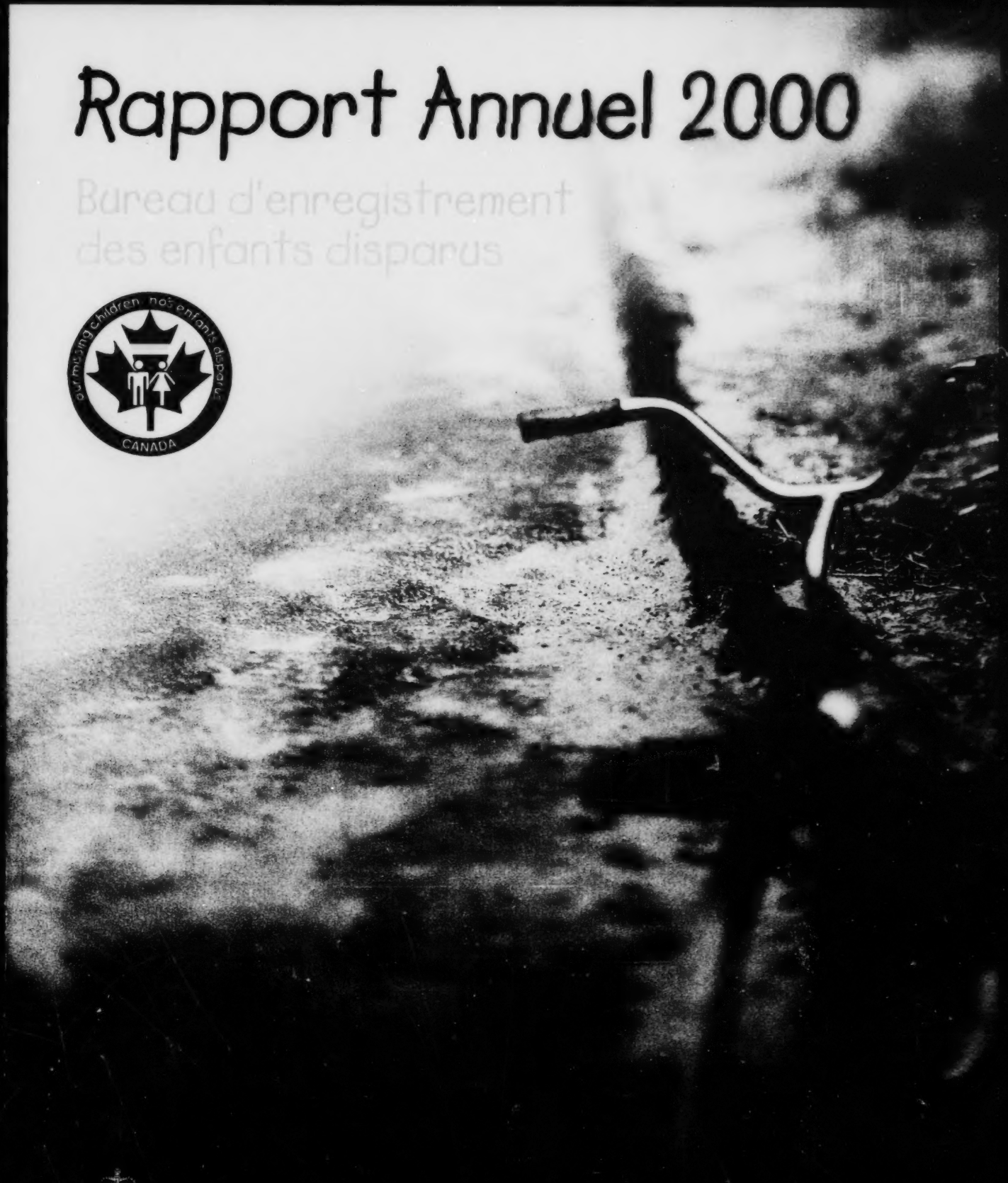

Gendarmerie royale du Canada

Royal Canadian Mounted Police

Canada

MOTOROLA

WAL-MART

Les enfants disparus du Canada
Rapport annuel

2000

Bureau d'enregistrement des enfants disparus, de la Gendarmerie royale du Canada

Politique d'accès raisonnable
Les personnes qui ne peuvent lire le présent document en raison d'une incapacité physique peuvent demander qu'il soit transcrit sous une forme qui leur soit plus accessible, par exemple sur bande vidéo. Tout effort raisonnable sera fait pour assurer ce service. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires ou des exemplaires sur un autre support, veuillez communiquer avec le :

Bureau d'enregistrement des enfants disparus
C.P. 8885
Ottawa (Ontario) K1G 3M8

Téléphone : (877) 318-3576
Télécopieur : (613) 993-5430

Les opinions exposées dans le présent rapport sont celles de ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de la Gendarmerie royale du Canada.

©MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX, CANADA 2000

Message du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada

Le Bureau d'enregistrement des enfants disparus, qui relève des Services nationaux de police, est un bel exemple du ferme engagement de la GRC à appuyer les efforts des organismes d'application de la loi pour protéger tous les enfants. De concert avec les partenaires du programme *Nos enfants disparus*, le Bureau joue un rôle considérable pour assurer le bien-être de nos enfants, comme en témoigne chaque cas d'enfant retrouvé et réuni avec sa famille.

Principale source d'information sur les enfants disparus au Canada, le Bureau d'enregistrement des enfants disparus fournit des renseignements fiables et pertinents aux services de police canadiens et internationaux, afin de les aider à retrouver les enfants disparus. Le dévouement des hommes et des femmes qui y travaillent ne s'est jamais démenti. En existence depuis quinze ans, le Bureau a su se faire reconnaître partout dans le monde par son efficacité à conseiller et à aider la police dans les enquêtes, de même que par ses recherches et la production de données précieuses à l'intention des parents et des professionnels. L'aide prend diverses formes, mais le nombre d'enfants récupérés parle de lui-même. Depuis sa fondation, le Bureau (et ses partenaires) a aidé à résoudre plus de 6 000 cas d'enfants enlevés ou perdus, ou de fugue.

Les organismes d'application de la loi à l'échelle locale, nationale et internationale savent qu'ils peuvent compter sur l'expertise du Bureau d'enregistrement des enfants disparus pour retourner des enfants disparus ou enlevés dans leur famille.

Situé à la Direction générale de la GRC à Ottawa, le Bureau travaille en étroite collaboration avec **plusieurs organismes sans but lucratif voués à la protection des enfants ainsi qu'avec trois organismes fédéraux** : *Citoyenneté et Immigration Canada, l'Agence canadienne des douanes et du revenu et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*. De plus, afin d'être en mesure d'intervenir dans les nombreux cas où la recherche d'enfants disparus dépasse les frontières canadiennes, le Bureau a établi des liens vitaux avec divers organismes aux États-Unis et avec les autres pays signataires de la *Convention de la Haye*.

Le Bureau entretient également des rapports avec le Service canadien de renseignements criminels et Interpol. Ces organismes jouent un rôle essentiel pour aider les enquêteurs à retracer les enfants enlevés à l'extérieur du pays. Par ailleurs, le Bureau participe activement au groupe international de spécialistes d'Interpol sur les infractions contre les enfants et a collaboré à l'élaboration d'un programme de coordonnateurs nationaux.

Je vous encourage à continuer de signaler tous les cas de disparition d'enfant au Bureau d'enregistrement des enfants disparus et de verser rapidement l'information pertinente dans le système du CIPC. Le Bureau a absolument besoin de ces données pour pouvoir aider les services de police ici et à l'étranger à retrouver les enfants disparus ou enlevés.

La jeunesse est l'une des priorités stratégiques de la GRC. Ayant à coeur de protéger les nombreux fugueurs susceptibles de devenir des victimes dans la rue, la GRC ne ménage pas ses efforts pour aider tous les organismes d'application de la loi à relever ce défi. Notre engagement se manifeste par les nombreux succès du Bureau d'enregistrement des enfants disparus et son dévouement soutenu. Ensemble, nous pouvons contribuer à protéger les enfants.

Le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada,

G. Zaccardelli

Guiliano Zaccardelli

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

LE PROGRAMME nos enfants disparus 2

IMPORTANTES RÉALISATIONS DU PROGRAMME 4

RÉCOMPENSES POUR SERVICES RENDUS 4

LIENS CRITIQUES 5

COLLECTE DE DONNÉES 7

SOURCE DES DONNÉES I : SYSTÈME DU CENTRE D'INFORMATION DE LA POLICE CANADIENNE 8

DISCUSSIONS ET RÉSULTATS 8

ENLÈVEMENT PAR UN ÉTRANGER 8
Contexte 8
Conclusions 9
Caractéristiques générales des pédophiles ravisseurs d'enfants 10

ENLÈVEMENT DE BÉBÉS 10
Contexte 10
Conclusions 11
Caractéristiques générales des ravisseurs de bébés 11

ENLÈVEMENT PAR LE PÈRE OU LA MÈRE 12
Contexte 12
Conclusions 13
Enlèvements internationaux par le père ou la mère 14
Contexte 14
Caractéristiques générales des enlèvements par le père ou la mère 15

ENFANTS ET ADOLESCENTS FUGUEURS 15
Contexte 15
Conclusions 16
Caractéristique d'un fugueur 17

TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES D'ENFANTS DISPARUS 19
Conclusions 19

AUTRES CATÉGORIES DE DISPARUS 20
Inconnue 20
Accident 20
Égarés et perdus 20
Autre 20

RAPPORT DU CENTRE D'INFORMATION DE LA POLICE CANADIENNE
SOMMAIRE DES CAS 21

SOURCE DE DONNÉES II : BUREAU D'ENREGISTREMENT DES ENFANTS
DISPARUS – INTERNE 23
Dossiers ouverts 23
Dossiers fermés 24
Aide à l'exécution des lois au Canada 25
Assistance aux forces publiques étrangères 25

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS 26

RÉFÉRENCES 28

Services nationaux de police
Bureau d'enregistrement des enfants disparus, GRC
par M. L. Dalley, Ph.D., chargée de recherches
et Karen Swanson, B.Sc.Soc.

INTRODUCTION

À titre de centre de renseignements du Canada sur les enfants disparus, le Bureau d'enregistrement des enfants disparus (BEED) de la GRC, Services nationaux de police, offre des services d'enquête aux corps policiers du Canada et de l'étranger et fournit de l'information aux organismes sans but lucratif, aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi qu'aux médias et au grand public. Les rapports qu'entretient le Bureau avec Interpol permettent aux services de police d'établir rapidement et efficacement des liens et de retracer le cheminement des ravisseurs, fugueurs et prédateurs et de les repérer.

Le BEED a un vaste mandat, notamment de renforcer les enquêtes sur les enfants disparus par les démarches suivantes : fournir des renseignements précis et d'actualité sur l'état d'avancement d'un dossier d'enfant disparu; faire le suivi du fichier du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) relatif aux personnes disparues en ce qui concerne les enfants entrés au pays; et demander et fournir des renseignements de suivi ou prendre des mesures relativement aux enquêtes. Lorsqu'un service de police demande de l'aide pour un cas d'enfant disparu, le BEED ouvre un dossier et contribue à l'enquête avec l'apport de l'expertise d'enquêteurs chevronnés.

De l'aide en matière d'enquête est aussi fournie aux services de police étrangers qui sont à la recherche d'enfants disparus soupçonnés d'être au Canada. Des rapports sont établis par l'entremise d'Interpol ou directement avec les enquêteurs du BEED. Un dossier est ouvert et l'enquête se poursuit au Canada. Des liens sont établis avec les services de police pertinents et tous les renseignements significatifs et les données d'enquête rassemblés au sujet d'un cas sont mis en commun avec le service de police qui demande assistance.

Les organismes canadiens de recherche sans but lucratif et enregistrés collaborent avec le BEED à la recherche d'un enfant disparu. La distribution de photographies, l'échange d'information pertinente et le soutien des familles sont des domaines où ces organismes excellent et soutiennent les services policiers. En outre, des mécanismes de réunification sont mis en place et, selon les besoins, des préparatifs de voyage aller-retour sont pris par l'entremise du BEED pour permettre à un parent ou gardien de ramener l'enfant au foyer.

Le Bureau d'enregistrement sert de mécanisme par lequel les autorités de police et autres organisations et groupes intéressés peuvent demander des renseignements. Pour contribuer à la diffusion de l'information, un rapport annuel, un bulletin, des circulaires et des articles sont publiés périodiquement. Trois études de recherche ont été menées en vue de rassembler plus d'information sur les domaines de préoccupation particulière. Les photographies d'enfants disparus, indications, documents de recherche et rapports sont affichés dans le site Web du programme nos enfants disparus à l'adresse **nosenfantsdisparus.ca**.

LE PROGRAMME nos enfants disparus

En 1986, le ministère du Solliciteur général du Canada a joué un rôle déterminant dans la création du Bureau d'enregistrement des enfants disparus à la Direction générale de la GRC à Ottawa. En 1988, le programme a acquis une réputation nationale sous le couvert des Services canadiens de police appelés maintenant les Services nationaux de police. Le Projet retour international de Douanes Canada s'est annexé au programme en 1991; Citoyenneté et Immigration s'y est joint en 1993; et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) en 1996. Les quatre ministères ont officiellement été reconnus comme partenaires et le programme a été intitulé nos enfants disparus.

Bien que chaque ministère ait une fonction qui lui soit unique, tous collaborent à la recherche, à la récupération et au retour des enfants disparus. Les principales fonctions de nos partenaires du BEED sont les suivantes :

1. CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

Le rôle de Citoyenneté et Immigration Canada est d'identifier, d'intercepter et de reprendre les enfants disparus à nos frontières et au sein du pays. L'immigration joue un rôle dans tous les cas touchant des visiteurs non Canadiens et des non-résidents.

Les agents d'immigration collaborent étroitement avec les services de police locaux, les autorités provinciales, les organismes non gouvernementaux et les services d'aide aux jeunes lorsque la sécurité d'un enfant pourrait être menacée. De plus, ils organisent des séances de prise d'empreintes digitales en collaboration avec leurs partenaires de maintien de l'ordre et présentent des exposés à des groupes communautaires et dans des écoles sur les questions de sécurité des enfants.

2. AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) distribue des avis de surveillance aux frontières pour détecter et récupérer les enfants disparus qui traversent les frontières internationales. En 1986, un programme national a été mis sur pied et un cours de formation, qui décrit les techniques à appliquer pour identifier et intercepter les enfants disparus, a été élaboré. En 1987, plus de 3 500 agents des douanes avaient reçu la formation nécessaire à la participation au programme.

Depuis sa création en 1986, plus de 982 enfants ont pu être récupérés à la frontière par les agents de Douanes et d'Immigration et rendus à leur tuteur légal. Environ 60 % étaient des fugueurs et 40 % des victimes d'enlèvement. Lorsque les gens entrent au Canada en provenance d'autres pays, les agents de Douanes Canada sont vigilants et à l'affût des enfants disparus.

3. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

La Direction générale des affaires consulaires fournit de l'aide et un soutien relativement aux cas d'enlèvement international d'enfants.

Le Ministère s'efforce de s'assurer que les enfants qui ont été ou sont à risque d'être enlevés et emmenés outre frontière reçoivent une protection et l'aide appropriées. À la Direction générale, les fonctionnaires consulaires traitent avec les parents touchés, les avocats, les autorités locales, les organismes d'aide sociale et les autorités centrales provinciales et fédérales et assurent la gestion des travaux portant sur de tels cas. Dans les missions situées outre-mer (plus de 250 bureaux), un personnel dûment formé compose avec les autorités locales, les parents touchés et, très souvent, les enfants enlevés.

Le Canada porte un grand intérêt à la recherche et au retour des enfants disparus à leur pays d'origine et y est profondément engagé. Ce fait a été reconnu par le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international dans son rapport de 1998, intitulé *L'enlèvement international d'enfants : solutions de rechange.*

Le Ministère a été à l'avant-garde des efforts déployés pour assurer le succès de la *Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*, seul instrument international conçu pour prévenir et résoudre les cas d'enlèvement international d'enfants par le père ou la mère. Soixante-deux pays sont actuellement signataires de la Convention de La Haye, dont le Canada, qui l'a signée en décembre 1983.

Dans les pays où la Convention de La Haye n'est pas en vigueur, le Ministère fournit de l'aide et un soutien consulaires importants aux familles canadiennes touchées par l'enlèvement d'un enfant. De plus, de l'aide est fournie pour la préparation des documents nécessaires au retour de l'enfant au Canada.

Ces dernières années, le Ministère a pu rendre à leurs tuteurs légaux au Canada plus d'une trentaine d'enfants amenés dans des pays qui ne sont pas membres de la Convention de La Haye. Plus récemment, le Ministère a négocié avec succès un accord bilatéral (avec l'Égypte et le Liban) visant à faciliter la résolution de cas d'enfants enlevés emmenés dans ces pays.

Depuis 1995, le MAECI a collaboré à 679 cas, dont 206 enlèvements d'enfants et 473 cas de garde juridique d'enfants.

IMPORTANTES RÉALISATIONS DU BUREAU D'ENREGISTREMENT DES ENFANTS DISPARUS, DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA ET DE SES PARTENAIRES

1. Conclusion d'un accord de fait avec Interpol Ottawa visant le traitement des enquêtes relatives à tous les enfants disparus.
2. Création et administration d'un programme de voyage pour la réunification.
3. Création d'un service de progression informatisé, disponible pour tous les services de police du Canada.
4. Engagement à faire la publicité du service du programme au moyen de l'établissement de kiosques dans le monde entier.
5. Création de liens entre les bases de données internes (CIPC, NCIC, système FOSS, INTERPOL, SIED).
6. Création de la base de données du Bureau d'enregistrement des enfants disparus, qui est conçue pour faire le suivi de tous les cas d'enfants disparus, qu'ils soient encore ouverts ou qu'ils soient fermés.
7. Présentation des conclusions de recherches à des audiences du tribunal et à des procès, à titre de témoins experts.
8. Publication d'un bulletin trimestriel et du rapport annuel du Bureau d'enregistrement des enfants disparus.
9. Publication des premières études de recherche canadiennes sur l'enlèvement d'enfants par le père ou la mère, en collaboration avec Child Find Ontario et aussi d'une étude intitulée *Parents Who Kill Their Children* (« Les parents qui tuent leurs enfants »).
10. Le renforcement des liens et la présidence du groupe international de spécialistes d'Interpol sur les infractions contre les enfants.
11. La création et la mise en oeuvre d'un accord de fait avec le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) relativement à l'exploitation sexuelle d'enfants et aux enquêtes sur les prédateurs d'Internet.
12. L'accueil de la première conférence internationale sur les enfants disparus tenue à Montréal, au Québec, en octobre 2000.

RÉCOMPENSES POUR SERVICES RENDUS

Conseil du Trésor du Canada

Le 10 juin 1996, le programme nos enfants disparus a reçu le **Prix d'excellence du Conseil du Trésor** pour les services rendus au public.

Le prix Webber Seavey

Le 1er novembre 1999, le programme nos enfants disparus a reçu le **prix Webber Seavey Award for Quality in Law Enforcement** (pour la qualité du maintien de l'ordre) dans le cadre de la 106e conférence de l'Association internationale des chefs de police (IACP) à Charlotte, en Caroline du Nord. Le prix était partagé avec deux autres services de police, le Reading Police Department et le Boston Massachusetts Police Department.

Prix CAN PRO et prix Crime Stoppers International

Cette vidéo intitulée ***Safe Children*** pour la prévention du crime a acquis une réputation national et internationale. Elle a été produite par Friday Communications, en collaboration avec le Bureau d'enregistrement des enfants disparus de la GRC et la Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones.

LIENS CRITIQUES

1. NATIONAL CENTER FOR MISSING AND EXPLOITED CHILDREN (NCMEC)

Le National Center for Missing and Exploited Children est le centre de ressources des États-Unis pour la protection des enfants et il dirige les efforts nationaux de localisation et de récupération des enfants disparus, en plus de sensibiliser le public au problème. En tant qu'organisme privé sans but lucratif fondé en 1984, le NCMEC est muni d'un mandat du Congrès américain et travaille en collaboration avec le bureau du tribunal de la jeunesse et de la prévention de la délinquance du ministère de la Justice des États-Unis, soit le Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention. Le NCMEC coordonne les efforts des autorités de police et des organismes de services sociaux, des représentants élus, des juges, des procureurs, des éducateurs ainsi que des secteurs public et privé visant à rompre le cycle de violence qui, depuis toujours, perpétue les actes criminels inutiles commis contre les enfants.

Le NCMEC collabore étroitement avec les partenaires du Bureau d'enregistrement des enfants disparus de la GRC et du programme nos enfants disparus dans la recherche et la récupération des enfants disparus. Le Center exploite une ligne d'assistance téléphonique sans frais ouverte 24 heures sur 24, au numéro 1 800 THE-LOST ou 1 800 843-5678, fonctionnant au Canada et aux États-Unis. De plus, la CyberTipline, un site Internet de dénonciation, est disponible pour les personnes qui souhaitent donner des renseignements sur des enfants disparus ou exploités, à l'adresse www.cybertipline.com.

2. ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Le Bureau d'enregistrement des enfants disparus de la GRC entretient des liens avec les organismes sans but lucratif reconnus afin de faciliter la collaboration entre les organismes et la communauté policière. Certains organismes sont profondément engagés dans la recherche d'enfants disparus, tandis que d'autres se concentrent sur les activités de prévention du crime. Leurs activités et services varient et englobent les recherches effectuées par des détectives privés, la distribution de photographies dont les sujets sont vieillis, la rencontre des parents et l'offre de conseils; ils participent aussi aux réunions ou suggèrent aux services de police des modes d'orchestration de réunions. Depuis la création du programme du Bureau d'enregistrement des enfants disparus, en 1986, ces organismes ont largement contribué à la recherche, à la récupération et au retour d'enfants disparus.

Les organismes qui ont demandé à être reconnus par le BEED et qui répondaient aux critères qu'il a établis à cette fin sont les suivants : Enfants-Retour Canada et ses organisations provinciales, Service social international Canada, le Réseau Enfants Retour-Canada, Missing Children's Society of Canada, Opération Retour au foyer, Victims of violence: Canadian Centre for Missing Children, Fax Find Society de la Colombie-Britannique et le National Missing Children Locate Center.

3. INTERPOL

Les liens d'Interpol sont essentiels pour les enquêteurs dans la recherche d'un ravisseur, et aussi pour retracer le cheminement de l'enfant enlevé. Le Bureau d'enregistrement des enfants disparus de la GRC a les moyens de communiquer avec les bureaux d'Interpol de l'étranger. Des avis de surveillance sont diffusés, et l'information sur les enquêtes et les renseignements significatifs sont mis en commun.

Afin de renforcer le processus d'enquête, le Groupe de travail permanent Interpol sur les infractions dont sont victimes les mineurs a été créé en 1992. Il se compose d'agents de police et d'experts qui travaillent dans des domaines connexes de la protection de l'enfance. Le Groupe surveille et coordonne les initiatives de 178 pays membres dans le but d'améliorer et de promouvoir la collaboration internationale, de cibler les délits contre les enfants et de mettre en place des mécanismes pour protéger les enfants. Bien que les objectifs soient demeurés les mêmes, en 1999, le nom du Groupe est devenu le Groupe des spécialistes des crimes contre l'enfant (Interpol).

Le mandat de ce groupe est d'« encourager et de promouvoir les meilleurs pratiques de prévention et d'exécution des lois afin de protéger les enfants contre toute forme de négligence, d'abus et d'exploitation ». Parmi les domaines de concentration, citons les infractions sexuelles dont sont victimes des enfants, l'exploitation pornographique de l'enfant, le tourisme sexuel faisant participer des enfants et les enfants disparus qui font partie des catégories des enlèvements par le père ou la mère, des enlèvements par des étrangers et des fugueurs. Lorsqu'il s'agit de la sécurité et de la protection d'enfants, tous les pays bénéficient des démarches du Groupe et des échanges d'information.

Le BEED, qui sert de complément au Groupe et qui appuie son mandat, est principalement axé sur les enquêtes se rapportant aux enfants disparus. En 2000, le Bureau d'enregistrement a ouvert 418 dossiers d'enfants disparus signalés ailleurs qu'au Canada.

4. SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS

Sous l'égide des Services nationaux de police, le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) coordonne la cueillette à l'échelle nationale de renseignements significatifs sur les dossiers d'enfants disparus relatifs aux « réseaux de pédophilie » qu'utilisent les autorités de police nationales et internationales.

De plus, il soutient une banque de données informatiques en direct, le Système automatisé de renseignements criminels (SARC II), auquel accèdent les utilisateurs autorisés des services de police.

Le BEED travaille en étroite collaboration avec le SCRC dans les enquêtes sur les cas d'enfants disparus auxquels sont reliés des prédateurs d'enfants. Les cas qui font l'objet de préoccupations particulières sont ceux où un enfant est attiré loin de son environnement sécuritaire par des prédateurs, au moyen de rapports établis par Internet, vers des endroits risqués, au Canada et de l'autre côté des frontières internationales.

5. STRATÉGIE NATIONALE DE LA JEUNESSE DE LA GRC

Initiatives de prévention du crime

En 1999, la GRC a désigné la jeunesse comme l'une de ses priorités nationales. L'objectif de la Stratégie nationale de la GRC sur la jeunesse est de maximiser le rôle de l'organisation dans le règlement des causes sociales de la criminalité et de la victimisation. Cela doit se faire en encourageant l'application des pratiques les meilleures et les plus efficaces et l'offre de services durables, la conception et le soutien d'initiatives de prévention du crime et la collaboration avec des partenaires d'autres établissements, des organismes non gouvernementaux, des bénévoles et le secteur privé afin de résoudre les problèmes suscitant des préoccupations communes.

La Stratégie sur la jeunesse appuie le développement d'un outil d'apprentissage, « Missing », aux fins d'utilisation sécuritaire d'Internet. Cet outil comprend un jeu électronique, une vidéo et un guide pour les enfants et apprend aux enfants comment naviguer dans Internet en toute sécurité. De plus, Live Wires Design Ltd., en collaboration avec la GRC, est en train de préparer un guide pratique destiné aux agents de police relativement à « Missing ». Cet outil de prévention du crime sera un jour fourni à tous les détachements de la GRC aux fins d'utilisation par la police dans les écoles.

COLLECTE DE DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS DÉCLARÉES

Les données recueillies pour le présent rapport proviennent de deux sources : le système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et un système interne manuel de suivi. Le système interne manuel de suivi des transactions du BEED a été mis sur pied et est tenu à jour par les analystes de liaisons. Chaque fois qu'un dossier est ouvert ou fermé, des données sont recueillies et pondérées. Des rapports mensuels et annuels fondés sur cet ensemble de données sont produits.

SOURCE I

SYSTÈME DU CENTRE D'INFORMATION DE LA POLICE CANADIENNE

Analyse des transactions

Les données du CIPC ont été recueillies au fil de l'année à intervalles réguliers par une consultation du fichier du CIPC sur les personnes disparues. On produit un relevé de la fréquence et des tendances des transactions de dossiers sur les enfants disparus en établissant des références avec les instantanés hebdomadaires, les rapports mensuels et les rapports annuels de transaction. L'instantané du système est une copie de la base de données prise à un moment donné, soit à la fin de chaque semaine.

Un journal des transactions fait le compte rendu de toutes les transactions des services de police du Canada qui ont été entrées sur le système pendant l'année. Chaque fois que les données d'un dossier sont entrées ou supprimées, une transaction est pondérée. Les enfants fugueurs pouvant récidiver, chaque fois qu'un enfant fait une fugue, un nouveau cas est généré. Chaque transaction d'« entrée » et de « suppression » est pondérée, même si une même personne peut entraîner la création d'un nouveau dossier chaque fois. **C'est pourquoi il importe de souligner que dans la catégorie des fugueurs, on fait rapport du nombre de cas de fugue et non pas du nombre d'enfants.** De plus, **les transactions supprimées représentent le nombre d'enfants repérés selon les données des années antérieures ainsi que celles de l'année en cours.**

DISCUSSIONS ET RÉSULTATS

Enlèvement par un étranger

Contexte

Les enlèvements par des étrangers ne sont pas très courants au Canada. Cependant, chaque incident d'enlèvement tend à choquer le pays entier. Cette vision stéréotypée est généralement fondée sur les enlèvements tragiques lors desquels un enfant disparaît pendant une longue période et est victime de meurtre, d'agression sexuelle ou de graves lésions corporelles infligées par des agresseurs étrangers à la famille ou à l'enfant (Finkelhor, Hotaling et Sedlak, 1992, p. 227). Il est inquiétant de noter que plus de la moitié des enlèvements aboutissant au meurtre sont survenus à proximité du domicile des victimes (Kreston, 1999).

Les tentatives d'enlèvement d'enfants sont aussi le sujet de grandes préoccupations pour les parents et les tuteurs. À l'occasion, les médias dressent un portrait effrayant d'un prédateur se déplaçant dans un quartier ou près d'une école dans une fourgonnette dans l'intention d'attirer un enfant dans un véhicule. Finkelhor, Hotaling et Asdigian (1995, p. 941) estiment que plus de 100 000 enfants vivant aux États-Unis ont été les cibles de tentatives d'enlèvement. Au Canada,

le nombre exact n'est pas connu mais il ne fait aucun doute que cela arrive.

Les appâts se classent en quatre catégories : l'urgence, la corruption, l'aide et l'autorité. Les stratégies courantes de leurre sont les suivantes : l'enfant est invité dans une voiture; on lui demande d'aider à porter des colis; on l'invite à voir ou à rechercher un animal; on feint une situation d'urgence; on appelle l'enfant ou on converse avec lui en utilisant son prénom et on porte le déguisement d'une infirmière, d'un enseignant ou d'un agent de police. Les parents, de nos jours, craignent particulièrement les prédateurs qui communiquent avec les enfants par Internet. Seuls quelques cas de ce genre ont été signalés au Bureau d'enregistrement des enfants disparus.

Conclusions

L'enlèvement par un étranger est défini comme un enlèvement par des personnes autres que le père ou la mère, le tuteur ou la tutrice d'un enfant. Autrement dit, le ravisseur peut être un oncle, une sœur, un cousin, un grand-père, une voisine ou un ami proche. Cette définition du CIPC englobe aussi un enfant qui a été brièvement empêché d'atteindre sa destination et qui, par exemple, subit une agression sexuelle, puis est relâché.

Le Bureau d'enregistrement fait le suivi des incidents d'enlèvement par des étrangers signalés à la police en se fondant sur les rapports hebdomadaires du CIPC. Si un autre pays demande de l'aide à la tenue d'une enquête, le BEED fait la saisie des données sur l'enfant disparu dans le système du CIPC et assure le suivi de ces dossiers à l'interne. Le nombre d'enlèvements par des étrangers signalés à la police au fil des années est demeuré assez constant. En moyenne, 66 enfants ont été déclarés disparus chaque année au cours d'une période de 14 années (voir le tableau 1 et 2).

Tableau 1

Cas d'enlèvements par un étranger signalés au CIPC de 1987 à 2000 au Canada

93	85	69	84	78	70	61	68	68	45	60	42	52	42	66

Enlèvements par des étrangers en 2000

En 2000, 42 enlèvements d'enfants ont été signalés à la police. Plus de filles (30) que de garçons (12) ont été enlevés par des étrangers, soit 71 % et 28,5 % respectivement.

le nombre exact n'est pas connu mais il ne fait aucun doute que cela arrive.

Les appâts se classent en quatre catégories : l'urgence, la corruption, l'aide et l'autorité. Les stratégies courantes de leurre sont les suivantes : l'enfant est invité dans une voiture, on lui demande d'aider à porter des colis; on l'invite à voir ou à rechercher un animal; on feint une situation d'urgence; on appelle l'enfant ou on converse avec lui en utilisant son prénom et on porte le déguisement d'une infirmière, d'un enseignant ou d'un agent de police. Les parents, de nos jours, craignent particulièrement les prédateurs qui communiquent avec les enfants par Internet. Seuls quelques cas de ce genre ont été signalés au Bureau d'enregistrement des enfants disparus.

Conclusions

L'enlèvement par un étranger est défini comme un enlèvement par des personnes autres que le père ou la mère, le tuteur ou la tutrice d'un enfant. Autrement dit, le ravisseur peut être un oncle, une sœur, un cousin, un grand-père, une voisine ou un ami proche. Cette définition du CIPC englobe aussi un enfant qui a été brièvement empêché d'atteindre sa destination et qui, par exemple, subit une agression sexuelle, puis est relâché.

Le Bureau d'enregistrement fait le suivi des incidents d'enlèvement par des étrangers signalés à la police en se fondant sur les rapports hebdomadaires du CIPC. Si un autre pays demande de l'aide à la tenue d'une enquête, le BEED fait la saisie des données sur l'enfant disparu dans le système du CIPC et assure le suivi de ces dossiers à l'interne. Le nombre d'enlèvements par des étrangers signalés à la police au fil des années est demeuré assez constant. En moyenne, 66 enfants ont été déclarés disparus chaque année au cours d'une période de 14 années (voir le tableau 1 et 2).

Tableau 1

Cas d'enlèvements par un étranger signalés au CIPC de 1987 à 2000 au Canada

Incident	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Moyennee
	93	85	69	84	78	70	61	68	68	45	60	42	52	42	66

Enlèvements par des étrangers en 2000

En 2000, 42 enlèvements d'enfants ont été signalés à la police. Plus de filles (30) que de garçons (12) ont été enlevés par des étrangers, soit 71 % et 28,5 % respectivement.

Tableau 2

Cas d'enlèvements par un étranger signalés au CIPC par province en 1999-2000 au Canada

Province	YUKON	T.N.-O.	NUNAVUT	C.-B.	ALB.	SASK.	MAN.	ONT.	QC	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.	TOTAL
1999	0	0	0	13	7	1	1	19	11	0	0	0	0	52
2000	0	0	0	7	3	2	0	15	15	0	0	0	0	42

Caractéristiques générales des pédophiles ravisseurs d'enfants

- Peu susceptibles d'avoir eu des relations à long terme avec les enfants enlevés.
- L'enlèvement est généralement la seule rencontre qu'ait eu le ravisseur avec l'enfant.
- La nature du délit est principalement destructrice.
- Moins susceptible de voir dans l'enfant un objet d'« amour » mutuel.
- L'interaction avec l'enfant est superficielle, l'empathie est minimale et le comportement est plus axé sur le préjudice.
- Peu de contact avec l'enfant à part le délit lui-même.
- Susceptible d'avoir des aptitudes sociales et interpersonnelles à faible niveau.
- Peu susceptible d'être marié.
- Le plus souvent, il y a présence ou utilisation d'une arme.
- Le ravisseur a généralement lui-même déjà été victime d'agression sexuelle.

Source : Publication du NCMEC « Stranger Abductions », dans *Child Molesters Who Abduct, 1995*

Enlèvement de bébés

Contexte

L'enlèvement de bébés n'est pas chose courante au Canada. De fait, le Canada n'a commencé à s'intéresser sérieusement au problème qu'après deux incidents survenus en 1991 et 1994, dans deux hôpitaux distincts. La première fois, la mère a remis le bébé à une personne se faisant passer pour une infirmière. Le second incident est survenu lorsqu'un bébé a été laissé dans un lit placé trop près de la porte de la pouponnière et a été enlevé. Ces deux incidents, et quelques autres survenus depuis une dizaine d'années, ont été résolus assez rapidement sans qu'aucun mal soit fait aux bébés.

De nos jours il n'y a que très peu d'incidents d'enlèvement de bébés dans les hôpitaux. Cette réduction de leur nombre est principalement attribuable aux efforts d'organismes de recherche sans but lucratif, des programmes de services policiers communautaires et des initiatives du programme *nos enfants disparus*.

Néanmoins, les bébés et nourrissons sont très vulnérables et doivent être protégés. Récemment, un article de la publication mensuelle du National Center for Missing and Exploited Children (NCMEC) des États-Unis mettait en garde les parents en leur conseillant de mettre les nouveaux-nés à l'abri des « mystificateurs » et kidnappeurs en se gardant d'annoncer les naissances dans Internet. Selon cet article, « *Le fait d'annoncer une naissance dans Internet peut faire d'une famille la proie des démarcheurs, de fraudeurs à l'assurance et des fraudeurs financiers non désirés et, à l'occasion, du kidnapping du bébé* ». (trad.)

Conclusions

Il arrive que des enfants de moins de un an soient déclarés disparus. Cependant, les statistiques connues du Canada englobent aussi les enfants qui s'égarent, sont perdus à la suite d'un accident, sont enlevés par un étranger ou leur père ou mère, et sont déclarés perdus pour une raison inconnue. Plus de garçons (114) que de filles (111) âgés de moins de un an sont déclarés disparus. Le graphique qui suit fait une ventilation des 225 cas de disparition d'enfants par province(voire le tableau 3).

Tableau 3

Cas d'enlèvements de nourrissons âgés de moins de un an pour toutes les catégories, en 1999-2000 au Canada

Province	YUKON	T.N.-O.	NUNAVUT	C.-B.	ALB.	SASK.	MAN.	ONT.	Q.C	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.	TOTAL
1999	1	0	0	20	22	3	2	96	37	3	0	1	2	187
2000	0	1	0	37	23	8	11	86	56	1	0	1	1	225

Caractéristiques générales des ravisseurs de bébés

- Généralement une femme dont le manque d'estime de soi est reconnu.
- Souvent obèse.
- Âge variable (généralement d'âge de fécondité).
- Généralement sans casier judiciaire.
- Mariée ou vivant avec un partenaire.
- Ne voyage généralement pas loin avec le nourrisson après l'enlèvement.
- Ne fait pas de mal au nourrisson.
- Chaleureuse et attentive aux besoins du nourrisson.
- Peut avoir de la difficulter à enfanter ou en être incapable.
- Essaie souvent de remplacer un nourrisson défunt.
- Peut avoir rendu visite à l'hôpital et à la pouponnière à plusieurs occasions.

Tableau 2

Cas d'enlèvements par un étranger signalés au CIPC par province en 1999-2000 au Canada

1999	0	0	0	13	7	1	1	19	11	0	0	0	0	52
2000	0	0	0	7	3	2	0	15	15	0	0	0	0	42

Caractéristiques générales des pédophiles ravisseurs d'enfants

- Peu susceptibles d'avoir eu des relations à long terme avec les enfants enlevés.
- L'enlèvement est généralement la seule rencontre qu'ait eu le ravisseur avec l'enfant.
- La nature du délit est principalement destructrice.
- Moins susceptible de voir dans l'enfant un objet d'« amour » mutuel.
- L'interaction avec l'enfant est superficielle, l'empathie est minimale et le comportement est plus axé sur le préjudice.
- Peu de contact avec l'enfant à part le délit lui-même.
- Susceptible d'avoir des aptitudes sociales et interpersonnelles à faible niveau.
- Peu susceptible d'être marié.
- Le plus souvent, il y a présence ou utilisation d'une arme.
- Le ravisseur a généralement lui-même déjà été victime d'agression sexuelle.

Source : Publication du NCMEC, « Stranger Abductions », dans *Child Molesters Who Abduct, 1995.*

Enlèvement de bébés

Contexte

L'enlèvement de bébés n'est pas chose courante au Canada. De fait, le Canada n'a commencé à s'intéresser sérieusement au problème qu'après deux incidents survenus en 1991 et 1994, dans deux hôpitaux distincts. La première fois, la mère a remis le bébé à une personne se faisant passer pour une infirmière. Le second incident est survenu lorsqu'un bébé a été laissé dans un lit placé trop près de la porte de la pouponnière et a été enlevé. Ces deux incidents, et quelques autres survenus depuis une dizaine d'années, ont été résolus assez rapidement sans qu'aucun mal soit fait aux bébés.

De nos jours il n'y a que très peu d'incidents d'enlèvement de bébés dans les hôpitaux. Cette réduction de leur nombre est principalement attribuable aux efforts d'organismes de recherche sans but lucratif, des programmes de services policiers communautaires et des initiatives du programme *nos enfants disparus*.

Néanmoins, les bébés et nourrissons sont très vulnérables et doivent être protégés. Récemment, un article de la publication mensuelle du National Center for Missing and Exploited Children (NCMEC) des États-Unis mettait en garde les parents en leur conseillant de mettre les nouveaux-nés à l'abri des « mystificateurs » et kidnappeurs en se gardant d'annoncer les naissances dans Internet. Selon cet article, « *Le fait d'annoncer une naissance dans Internet peut faire d'une famille la proie des démarcheurs, de fraudeurs à l'assurance et des fraudeurs financiers non désirés et, à l'occasion, du kidnapping du bébé* ». (trad.)

Conclusions

Il arrive que des enfants de moins de un an soient déclarés disparus. Cependant, les statistiques connues du Canada englobent aussi les enfants qui s'égarent, sont perdus à la suite d'un accident, sont enlevés par un étranger ou leur père ou mère, et sont déclarés perdus pour une raison inconnue. Plus de garçons (114) que de filles (111) âgés de moins de un an sont déclarés disparus. Le graphique qui suit fait une ventilation des 225 cas de disparition d'enfants par province(voire le tableau 3).

Tableau 3

Cas d'enlèvements de nourrissons âgés de moins de un an pour toutes les catégories, en 1999-2000 au Canada

1999	1	0	0	20	22	3	2	96	37	3	0	1	2	187
2000	0	1	0	37	23	8	11	86	56	1	0	1	1	225

Caractéristiques générales des ravisseurs de bébés

- Généralement une femme dont le manque d'estime de soi est reconnu.
- Souvent obèse.
- Âge variable (généralement d'âge de fécondité).
- Généralement sans casier judiciaire.
- Mariée ou vivant avec un partenaire.
- Ne voyage généralement pas loin avec le nourrisson après l'enlèvement;
- Ne fait pas de mal au nourrisson.
- Chaleureuse et attentive aux besoins du nourrisson.
- Peut avoir de la difficulter à enfanter ou en être incapable.
- Essaie souvent de remplacer un nourrisson défunt.
- Peut avoir rendu visite à l'hôpital et à la pouponnière à plusieurs occasions.

- La race et la couleur de la ravisseuse sont presque toujours les même que celles du nourrisson.
- Le partenaire de la ravisseuse n'a généralement pas participé à la planification de l'enlèvement.

Publications du BEED et du NCMEC

Enlèvement par le père ou la mère

Contexte

Le nombre exact des enlèvements par le père ou la mère est inconnu. Certains cas sont signalés aux services de police alors que d'autres sont traités par l'entremise des tribunaux civils. Le nombre d'enlèvement par le père ou la mère au sujet desquels des accusations ont été portées par l'autre parent a été relativement uniforme depuis une dizaine d'années.

Les enlèvements par le père ou la mère surviennent généralement au cours d'une séparation ou d'un divorce. Cet acte est attribué à l'incertitude entourant les procédures judiciaires et le conflit relatif à la garde de l'enfant. Finkelhor, Hotaling et Sedlak (1990) ont déclaré que dans les cas où le parent ravisseur a enfreint une ordonnance de garde, 40 % des incidents sont survenus plus de deux années après le divorce et 10 %, plus de quatre années plus tard.

En outre, les parents enlèvent leurs enfants pour diverses autres raisons, dont la lutte de pouvoir, la vengeance, les problèmes psychologiques qui font que le parent se suridentifie à l'enfant ou ressent un besoin irrésistible d'exclusivité de l'enfant, les désaccords relativement aux modalités de garde et les craintes légitimes pour la sécurité du parent et de l'enfant parfois caractérisées par un passé de violence ou de délits criminels.

Dans le passé, en raison de la tendance des tribunaux canadiens à accorder la garde unique et entière des enfants à leur mère, les chercheurs ont démontré que la majorité des ravisseurs étaient les pères. Cependant, les enlèvements par la mère ont tendance à suivre une décision du tribunal tandis que les enlèvements par le père surviennent avant (Kiedrowski, Jayewardene et Dalley, 1994, p. 9; MacDonald, 1998, p. 153). Cependant, les mères tendent elles aussi à enlever leurs enfants.

L'enlèvement d'enfants par le père ou la mère a des répercussions émotionnelles dramatiques sur l'autre parent, ainsi que sur l'enfant enlevé. Les parents à la recherche de leurs enfants vivent une grande détresse et de fortes craintes pour le bien-être de leurs enfants (Hoff, 1994, p. 71). Beaucoup d'entre eux affichent des symptômes de la névrose post-traumatique comme l'angoisse, le désespoir, les troubles de sommeil, l'état de détresse, le sentiment de culpabilité, la dépression, le deuil, l'isolation sociale, la perte d'appétit, l'irritabilité et la colère. La plupart des conclusions de recherches démontrent que le stress baisse quelque peu au retour de l'enfant. De plus, le soutien de la famille et des amis est essentiel au bien-être des parents qui cherchent leurs enfants.

Les effets sont plus profonds sur l'enfant. Celui-ci est arraché à son environnement familier, y compris à sa couverture et à son ourson favoris, perd le contact avec un parent et d'autres êtres chers et, généralement, laisse derrière lui tout ce qui crée un ordre important dans son existence. Non seulement cette situation est-elle traumatisante mais, aussi, l'enfant mène la vie d'un fugitif, allant d'un endroit à l'autre, changeant d'école, d'identité et abandonnant de nouveaux amis (Swaren et Dalley, 1993). Ces enfants deviennent « dépassés par le stress d'un nouveau stimulus et sont incapables de comprendre la situation, ce qui peut entraîner une angoisse et des craintes excessives; À leur tour celles-ci peuvent se transformer en anxiété chronique, entraîner des réactions au stress, la dépression, la paranoïa et d'autres complications » (Faulkner, 1999, p. 10). (trad.)

Les enfants plus âgés peuvent se reprocher de ne pas communiquer avec l'autre parent et en viennent à ressentir de la culpabilité (Hoff, 1994, p. 77). En même temps, les enfants enlevés peuvent croire que l'autre parent n'est pas à leur recherche, ce qui entraîne des sentiments de colère, de retrait, de dépression et de trahison (MacDonald, 1998, p. 171). Si l'enfant était très jeune au moment de son enlèvement, il ne se rappelle pas forcément l'autre parent et peut, par conséquent, être confronté à des émotions contradictoires et à la confusion au moment de la réunification (Hoff, 1994, p. 74; MacDonald, 1998, p. 171).

Lorsque des enfants disparus ont été retrouvés et que l'on leur a demandé ce qui leur avait été dit quand ils ont perdu le contact avec l'autre parent, les enfants ont répondu ce qui suit : que l'autre parent ne les aimait ou ne les voulait plus; que l'autre parent les maltraitait ou maltraitait le parent ravisseur; ou encore que l'autre parent était mort (Kiedrowski, Jayewardene et Dalley, 1994). Ces mensonges déforment l'idée que se fait l'enfant de son autre parent et, au moment où il le retrouve, le lien affectif de l'enfant avec l'autre parent peut avoir subi de graves dommages. Certains parents ont rapporté que le premier contact a été heureux. Cependant, le temps passant, la création d'une nouvelle relation s'est avérée de plus en plus difficile. À ce moment-là, la consultation s'est souvent avérée bénéfique.

Une fois qu'il a retrouvé son autre parent, l'enfant peut aussi craindre un nouvel enlèvement, autre facteur de stress. Il peut avoir des rêves et des cauchemars récurrents relativement à l'enlèvement ou reconstituer l'incident dans ses jeux (Hoff, 1994, p. 75). Ces enfants peuvent aussi avoir du mal à accorder leur confiance aux autres et à créer des liens affectifs avec l'autre parent retrouvé. Les enfants enlevés par un parent peuvent donc souffrir de troubles psychologiques comme la névrose post-traumatique, le trouble réactionnel de l'attachement, l'anxiété généralisée et des troubles de stress, l'angoisse de séparation et la détresse acquise (Faulkner, 1999). Cependant, la gravité de ces symptômes et troubles dépend le plus probablement de l'âge de l'enfant, des circonstances et de la durée de l'enlèvement.

Conclusions

L'enlèvement par le père ou la mère est défini ainsi par les services du CIPC : « Lorsque le sujet est un enfant qui a été enlevé par le père ou la mère ».Cette catégorie comprend les cas où une ordonnance de garde a été octroyée à un parent et ceux où aucune ordonnance de garde n'a été accordée.

Le nombre d'enlèvements d'enfants par le père ou la mère au Canada est resté assez stable (voir le tableau 4). Au total, 416 enlèvements par le père ou la mère ont été signalés à la police en 2000.

Tableau 4

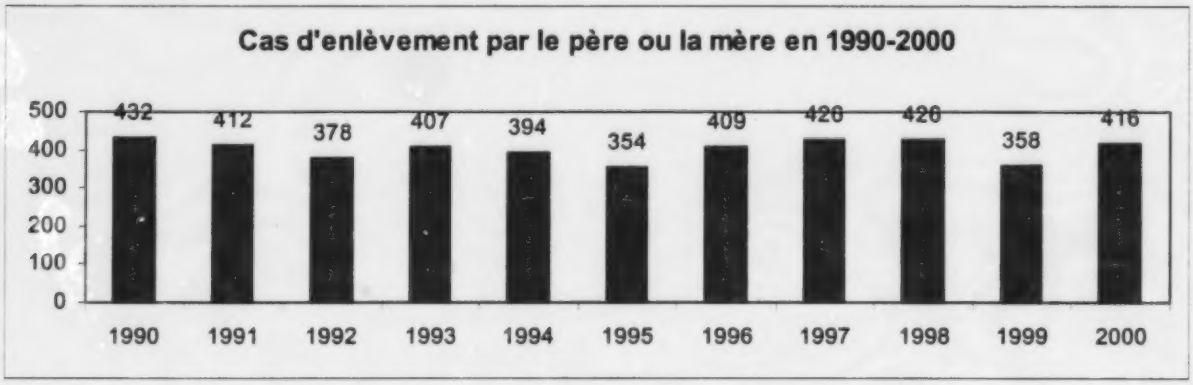

Plus de garçons (217) que de filles (199) ont été enlevés. Sur les 252 enfants enlevés par le père ou la mère qui n'avait pas d'ordonnance de garde, 134 étaient des filles et 118 des garçons, et sur les 164 rapports où il y avait une ordonnance de garde, 99 des victimes étaient des garçons et 65 des filles.

Enlèvements internationaux par le père ou la mère

Contexte

L'âge des enfants faisant l'objet d'un enlèvement international tend à être plus élevé (plus de huit ans) et le parent ravisseur est souvent d'origine étrangère. Les ravisseurs nés à l'étranger tendent aussi à mieux réussir à emmener leurs enfants dans leur pays d'origine, puisqu'ils connaissent mieux la culture et le pays et y ont de nombreux proches et amis (Kiedrowski, Jayewardene et Dalley, 1994, p. 17; MacDonald, 1998, p. 50). Cependant, les ravisseurs nés au Canada qui tentent d'emmener leurs enfants à l'étranger n'ont pas autant de succès puisqu'ils éprouvent des problèmes d'obtention de visa et de naturalisation dans les pays étrangers. Des difficultés surviennent lorsque le pays d'accueil des enfants enlevés ne se plie pas à la demande du parent à la recherche de ses enfants ou aux ordonnances des tribunaux émis aux fins de retour des enfants (Hoff, 1994, p. 59). Très souvent, certains pays ne reconnaissent même pas les ordonnances de garde du parent chercheur et refusent de coopérer.

Caractéristiques générales des enlèvements par le père ou la mère

- Les garçons sont aussi susceptibles d'être enlevés que les filles.
- La majorité des enfants enlevés avaient généralement moins de huit ans.
- Les enfants étaient plus susceptibles d'être enlevés de leur domicile, et risquaient moins d'être enlevés de la cour d'école ou d'un autre domicile.
- Les enfants étaient généralement enlevés pendant les fins de semaine ou pendant les vacances d'été ou d'hiver.
- Le parent ravisseur n'employait généralement pas la force.
- Tant les mères que les pères séparés étaient susceptibles d'enlever leur propre enfant.
- Les mères avaient tendance à enlever leur enfant après le prononcé d'une ordonnance d'un tribunal, tandis que les pères le faisaient plutôt avant la décision du tribunal.
- Les parents à la recherche de leurs enfants vivaient une grande détresse émotive, laquelle s'atténuait assez une fois que l'enfant était repéré.
- Les enfants enlevés, selon leur âge et la durée de la séparation, avaient subi un traumatisme émotif, qui se manifestait souvent par l'angoisse, la crainte, la dépression, la paranoïa et d'autres complications émotives.
- Le parent ravisseur disait souvent à l'enfant que l'autre parent était mort ou ne voulait plus le voir, dans le but de déformer l'impression et les souvenirs qu'avait l'enfant de son autre parent.

(Hoff, 1994; Kiedrowski, Jayewardene et Dalley, 1994; MacDonald, 1998; S. Swaren et M. Dalley, 1993)

Enfants et adolescents fugueurs

Contexte

Les enfants et adolescents fugueurs constituent le plus grand nombre d'enfants disparus. Les enfants fuguent pour de nombreuses raisons. La plus commune est une situation familiale intolérable caractérisée par les conflits familiaux. Les parents et les enfants ne se comprennent pas et ont de la difficulté à résoudre les problèmes. Les disputes conjugales, les disputes entre frères et sœurs et les disputes entre parents et enfants sont parmi les facteurs qui contribuent à un environnement familial instable. Des aptitudes insuffisantes pour le rôle de parent, une mauvaise communication, de faibles liens entre les parents et leur enfant, un passé de violence, l'utilisation de drogues et d'alcool par les parents ou par le fugueur, ou les deux, peuvent exacerber ces facteurs. La fugue est aussi une réaction à l'incapacité de composer avec des facteurs de stress que présentent le foyer, l'école, les pairs ou la communauté.

De nombreux enfants « vont dans la rue » lorsqu'ils établissent des rapports avec des personnes qui vivent le même genre de problèmes. Le fait de faire partie de la « famille de la rue » comble le besoin d'appartenance de l'enfant. Les fugueurs récidivistes se déconnectent de la source de leurs problèmes (le foyer, l'école, la communauté, les pairs) et se connectent à la « famille de la rue », ce qui est pour eux un moyen de composer avec d'autres problèmes. D'autres jeunes trouvent la vie dans la rue trop effrayante et retournent chez eux dans l'espoir d'y trouver les problèmes

résolus. La plupart du temps, les problèmes sont encore là et ils fuient de nouveau. Ces fugueurs sont considérés comme des récidivistes. À de rares occasions, les jeunes parviennent à résoudre leurs propres problèmes et cessent de fuir. Pour d'autres, par contre, le problème est complexe et il n'existe pas de solution simple. Ces familles et jeunes gens ont besoin d'une aide spécialisée, comme une consultation et une intervention des services sociaux.

Dans une étude qu'ils ont menée au Canada, De Man, Dolan, Pelletier et Reid (1994) ont comparé le comportement des garçons et des filles qui fuguaient. Les garçons avaient tendance à devenir réservés et à se retirer en eux-mêmes, à afficher un comportement de dépression et de tendance au suicide. De plus, ils se retiraient souvent physiquement des environnements déplaisants (De Man et coll., 1994, p. 62). Les adolescentes affichaient un comportement mixte d'évitement et des tendances d'« adaptation » interne et externe. En fait, le comportement des filles était plus complexe et se manifestait parfois par des comportements de retirement et de dépression, mais aussi par des réactions ouvertement aberrantes, comme la consommation de drogues et d'alcool, le vandalisme et l'activité sexuelle précoce (De Man et coll., 1994, p. 63).

Souvent, les jeunes qui sont complètement rejetés par leur famille ne peuvent pas retourner chez eux. Lorsque cela arrive, ils ont peu de mécanismes de soutien. Ces jeunes fugueurs sont souvent appelés les *laissés-pour-compte* ou les *enfants de la rue*. Leur nombre est inconnu, surtout parce que personne ne s'intéressait assez à eux pour signaler leur disparition à la police. Leur foyer c'est la « rue » et leur famille se compose souvent d'« enfants de la rue » et d'autres « gens de la rue ». Ce groupe est extrêmement vulnérable à la victimisation et peut participer à de graves activités criminelles.

La fugue et la vie dans les rues représentent des problèmes de plus en plus grands au Canada. Cette situation doit être examinée de près par tous ceux qui se préoccupent de la protection des enfants du Canada. Les jeunes de la rue et les adolescents fugueurs forment un groupe troublant de gens. Leurs habitudes d'emploi soulèvent de sérieuses questions, tout comme leur participation aux activités illégales. Le fait est qu'il faut donner plus d'attention à ces jeunes qui seront les pères et les mères de générations futures.

Conclusions

La catégorie des fugueurs englobe les enfants de moins de 18 ans qui ont fui leur foyer ou ce qui leur en tenait lieu (un foyer d'accueil, un foyer collectif, un foyer ou un abri de la Société d'aide à l'enfance). Les causes de la fugue peuvent englober un passé de fugues ou une situation particulière qui amène le sujet à disparaître (dispute familiale, rupture avec petit ami, etc.).*

En moyenne, sur une période de 11 années, 41 251 cas d'enfants fugueurs ont été signalés aux services de police canadiens (voir le tableau 5).

* *Manuel de référence du CIPC*, annexe III-4-H

Tableau 5

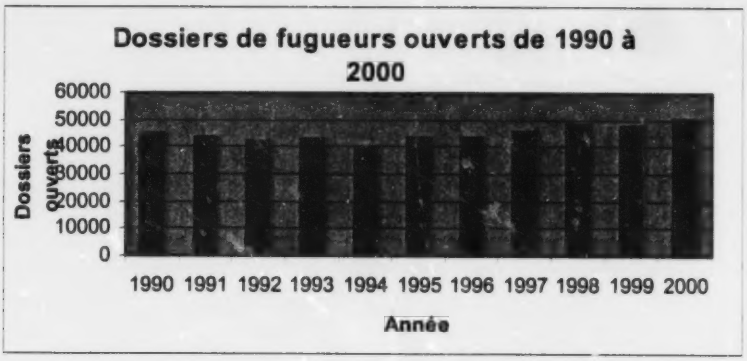

En 2000, 50 633 dossiers au total ont été ouverts, soit 79,5 % du nombre d'enfants disparus. Cependant, ce nombre ne représente pas forcément le nombre total d'enfants et d'adolescents fugueurs. Bon nombre de ces dossiers sont ceux de récidives. De fait, il est possible qu'un seul enfant ou jeune ait plusieurs dossiers. Par exemple, une jeune fille a été signalée dans le système 39 fois. Le système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) contient en permanence quelque 1 400 cas de fugues.

L'examen d'un échantillon de 350 rapports de police a permis de dégager les renseignements suivants: 90 % des fugueurs ont consommé des drogues et de l'alcool, 14 % se sont adonnés à la prostitution et 6 % sont répertoriés comme des victimes du syndrome d'alcoolisme fœtal. De plus, les résultats ont démontré que les jeunes Autochtones représentaient 8 % des signalements.

Caractéristiques d'un fugueur

Les caractéristiques suivantes ont été cernées d'après l'examen des documents et l'analyse de cas.

- La plupart de fugueurs venaient de foyers déchirés par les conflits familiaux, décrits par les chercheurs comme une *situation familiale intolérable*.

- Le stress familial était exacerbé par des facteurs comme les problèmes conjugaux, le divorce, la violence physique et sexuelle à l'égard des enfants ou des conjoints, la consommation, par les parents ou les jeunes, de drogues et d'alcool et de piètres aptitudes pour la communication.

- Les fugueurs n'étaient pas bons élèves à l'école et jugeaient souvent celle-ci inconfortable et frustrante. La plupart n'avaient terminé que leur neuvième année avant d'être suspendus ou expulsés de l'école, ou de l'abandonner d'eux-mêmes. Les parents et les enseignants les considéraient comme des fauteurs de trouble, et ils affichaient des troubles de comportement en classe et à l'extérieur.

- Les fugueurs tendaient à être extrêmement malheureux et seuls et manquaient d'estime d'eux et de confiance en eux. Les conflits internes, les problèmes psychologiques, des aptitudes sociales insuffisantes et de piètres capacités de réaction et de communication nuisaient à leur confiance en eux.

- La plupart des fugueurs n'avaient aucun moyen de se faire vivre et n'avaient ni la formation ni les compétences nécessaires pour occuper un emploi. Par conséquent, ils s'engageaient dans le commerce du sexe, les drogues, la mendicité et d'autres activités délinquantes.

- Plus longtemps un jeune restait dans la rue et plus il était éloigné, en terme de distance, de sa famille, de son école et des systèmes familiers de soutien communautaire, plus il était vulnérable et susceptible de s'engager dans des activités délinquantes.

- Dans l'ensemble, les fugueurs abandonnaient l'école et ne participaient pas aux sports scolaires ou communautaires ni à d'autres types d'activités récréatives jugées acceptables par la société.

- Environ la moitié des jeunes refaisaient une fugue peu après leur retour d'un premier épisode.

- La plupart des fugueurs n'aliaient pas loin de chez eux : 75 % restaient dans un rayon de 85 milles de leur foyer.

- Les conclusions empiriques sur la violence physique et sexuelle à l'égard des enfants avant les épisodes de fugue ou pendant qu'ils vivent dans la rue étaient incohérentes et parfois imprécises. Par conséquent, les conclusions de la recherche sur la violence doivent être interprétées avec prudence, mais cette violence est un fait.

M., Dalley, « A Runaway Profile », Rapport du Bureau d'enregistrement des enfants disparus, GRC 1993.

TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES D'ENFANTS DISPARUS

Tableau 6

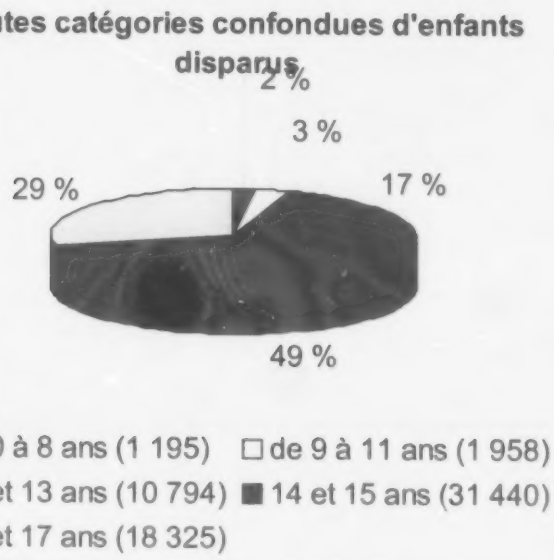

Conclusions

Les conclusions qui suivent sont tirées des documents du système du CIPC sur ***tous*** les enfants disparus :

Sur 63 712 cas d'enfants disparus, toutes catégories confondues, 72 % comportent une caractéristique de récidive ou d'habitude.

Les disparitions d'enfants touchent davantage les filles (59 %) que les garçons (41 %).

Sur 62 899 cas supprimés du système, 86 % l'ont été dans la semaine qui a suivi leur création, et 62 %, en 24 heures. *Certains cas d'années antérieures sont compris dans ces statistiques.*

La majorité des enfants disparus étaient des fugueurs. Pour l'année 2000, le nombre a atteint un niveau record de 50 633 cas.

La majorité des enfants disparus étaient âgés de 14 à 17 ans, mais il y a eu 1 195 déclarations visant la disparition d'enfants plus jeunes, âgés jusqu'à huit ans (voir le tableau 6).

AUTRES CATÉGORIES D'ENFANTS DISPARUS

Inconnue

Cette catégorie est utilisée lorsque le service de police n'a pas de dossier antérieur sur l'enfant disparu. L'enfant n'a jamais fugué, n'est jamais parti de lui-même et ne s'est jamais égaré avant l'incident signalé. Il n'a pas d'« antécédents ».*

En 2000, les disparitions de 5 635 filles et de 4 396 garçons, soit un total de 10 031 enfants entrant dans cette catégorie, ont été signalées à la police. Parfois, un enlèvement par un étranger est intégré dans cette catégorie, mais la catégorie change généralement au fur et à mesure que des renseignements sont recueillis.

Accident

Cette catégorie est utilisée lorque la cause probable de la disparition de l'enfant est un accident et que le corps n'a pas été retrouvé. Cette catégorie comprend les noyades accidentelles, tous les types d'accidents, les disparitions lors d'incendies, d'avalanches ou de randonnées, etc.*

En 2000, les disparitions par accident de 9 filles et de 26 garçons ont été signalées à la police.

Égarés et perdus

Cette catégorie désigne l'enfant qui est présumé s'être éloigné, dans un état de confusion, d'un hôpital, d'un établissement psychiatrique ou d'une unité pour les maladies chroniques, qui s'est perdu dans la forêt, qui n'est pas revenu au moment attendu d'une randonnée pédestre, de camping, de la chasse ou qui s'est égaré ou perdu à partir de l'endroit où se trouvait sa famille ou qui n'est pas revenu au moment attendu de l'école, de la maison d'un ami, d'une réunion, etc.*

En 2000, les disparitions de 289 filles et de 308 garçons, soit un total de 597 enfants, ont été signalées à la police.

Autre

Cette catégorie sert à désigner l'enfant ou le jeune qui n'est pas revenu à un établissement de détention ou à un centre d'hébergement pour jeunes délinquants.*

En 2000, les disparitions de 1 154 filles et de 804 garçons, soit un total de 1 958 enfants, ont été signalées à la police.

* *Manuel de référence du CIPC*, annexe III-4-H

Rapport du Centre d'information de la police canadienne – Sommaire des cas

L'imprimé annuel du système du CIPC des quatorze dernières années a été analysé, afin de faire le total du nombre de **cas** d'enfants disparus signalés à des services de police. Voir au tableau 7 les comparaisons et moyennes. Les tableaux 8, 9 et 10 font une ventilation de ce total par profil, par province et par sexe pour l'année 2000.

***Veuillez noter que ce nombre ne représente pas nécessairement le nombre total d'enfants et d'adolescents. Beaucoup d'entre eux sont des récidivistes, particulièrement dans la catégorie des fugueurs, dont près de 70 % récidivent.**

Tableau 7

Fréquence par profil du rapport des enfants disparus du CIPC depuis quatorze ans

ANNÉE[1]	EE	PM	FUGUE	INCONNUE	ACC	ÉGARÉ	AUTRE	TOTAL
Moyenne	**66**	**410**	**44 108**	**10704**	**36**	**728**	**1 927**	**57 979**
2000	**42**	**416**	**50 633**	**10031**	**35**	**597**	**1 958**	**63 712**
1999	52	358	47 585	9 884	38	496	1 947	60 360
1998	42	426	48 388	10 254	28	623	2 326	62 087
1997	60	426	45 527	9 404	37	506	2 138	58 098
1996	45	409	43 717	9 181	34	822	1 914	56 122
1995	68	354	43 709	9 039	35	720	1 824	55 749
1994	68	394	40 140	8 901	24	672	1 774	51 973
1993	61	407	43102	9 959	26	543	1 810	55 908
1992	70	378	42 518	11 193	44	635	1 834	56 672
1991	78	412	43 786	11 863	60	783	2 153	59 135
1990	84	432	44 803	12 803	44	1 037	2 045	61 248
1989	69	434	41 974	12 272	38	807	1804	57 398
1988	85	446	40373	12 495	29	872	1 723	56 023
1987	93	452	41 253	12 575	36	1 081	1 733	57 223

1. EE : enlèvement par un étranger; PM : enlèvement par le père ou la mère; ACC : accident

Source : Transactions annuelles du CIPC pour 2000

M. L. Dalley, BEED; hiver, 2001

Tableaux 8, 9 et 10

Fréquence des cas d'enfants disparus signalés au CIPC par catégorie et par province en 2000

Filles 2000

Étranger	0	0	0	6	1	0	0	12	11	0	0	0	0	30
Accident	0	1	0	3	2	0	0	2	1	0	0	0	0	9
Égaré	0	0	0	34	143	9	14	77	8	1	2	0	1	289
Père-mère	0	0	0	35	18	6	6	98	32	3	0	1	0	199
Fugue	12	14	0	9597	5843	947	2061	7770	3174	239	26	217	69	29969
Inconnue	0	0	0	1449	237	333	237	2712	542	16	11	88	10	5635
Autre	1	0	0	309	36	17	13	597	166	1	1	13	0	1154

Garçons

Profil	YUK.	T.N.-O.	NUN.	C.-B.	ALB.	SASK.	MAN.	ONT.	QC	N.B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.	Total
Étranger	0	0	0	1	2	2	0	3	4	0	0	0	0	12
Accident	0	0	0	16	2	0	0	7	0	0	0	0	1	26
Égaré	0	0	0	45	108	16	23	97	16	0	0	3	0	308
Père-mère	0	0	0	37	15	5	11	91	55	1	0	2	0	217
Fugue	3	8	0	5749	4030	708	1127	5236	3472	148	8	123	52	20664
Inconnue	0	1	0	1107	134	261	181	1959	681	10	3	52	7	4396
Autre	0	0	0	185	26	22	13	408	138	5	0	6	1	804
Total	**3**	**9**	**0**	**7140**	**4317**	**1014**	**1355**	**7901**	**4366**	**164**	**11**	**186**	**61**	**26427**

Total

Profil	YUK.	T.N.-O.	NUN.	C.-B.	ALB.	SASK.	MAN.	ONT.	QC	N.B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.	Total
Étranger	0	0	0	7	3	2	0	15	15	0	0	0	0	42
Accident	0	1	0	19	4	0	0	9	1	0	0	0	1	35
Égaré	0	0	0	79	251	25	37	174	24	1	2	3	1	597
Père-mère	0	0	0	72	33	11	17	189	87	4	0	3	0	416
Fugue	15	22	0	15346	9873	1655	3188	13006	6646	387	34	340	121	50633
Inconnue	0	1	0	2556	371	594	418	4671	1223	26	14	140	17	10031
Autre	1	0	0	494	62	39	26	1005	304	6	1	19	1	1958
Total	**16**	**24**	**0**	**18573**	**10597**	**2326**	**3686**	**19069**	**8300**	**424**	**51**	**505**	**141**	**63712**

SOURCE II

Bureau d'enregistrement des enfants disparus, de la Gendarmerie royale du Canada

Activité interne d'analyse manuelle des transactions

Le Bureau d'enregistrement des enfants disparus recueille des données d'un système interne de collecte des données sur les dossiers ouverts et fermés. Des demandes d'aide dans des enquêtes sont reçues des autorités de police canadiennes et étrangères. Dans les cinq dernières années, 640 demandes, en moyenne, d'aide active à des enquêtes ont été reçues. Ce nombre n'englobe pas les nombreux appels téléphoniques et courriels reçus au Bureau d'enregistrement demandant des renseignements sur le processus d'enquête, l'interprétation de lois connexes, des conseils sur la mécanique du traitement d'une demande et d'une extradition en vertu de la Convention de La Haye, de préparatifs de voyage pour le retour d'enfants enlevés, de contact avec des organismes de protection et sans but lucratif et les démarches nécessaires pour répondre aux demandes de vieillissement des photographies.

Depuis 1988, le Bureau d'enregistrement des enfants disparus a ouvert 5 844 dossiers d'assistance au Canada, à des pays étrangers et d'autres types de dossiers d'assistance (Tableau 11). Sur ce total, 4 309 ont été fermés. À la fin du mois de décembre 2000, il y avait 1 535 dossiers ouverts.

Pour l'année 2000, 588 dossiers (Tableau 12) ont été ouverts et 582 fermés (Tableau 13) par la suite. Cependant, les dossiers fermés englobent les dossiers ***d'années précédentes***, (voir l'explication au tableau 14, mois de février).

Nombre de dossiers ouverts en 2000 par le Bureau d'enregistrement des enfants disparus au Canada

Tableau 11

1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	total
60	234	132	454	315	388	533	528	597	719	679	617	588	**5 844**

Tableaux 8, 9 et 10

Fréquence des cas d'enfants disparus signalés au CIPC par catégorie et par province en 2000

Filles 2000

Profil	YUK.	T.N.-O.	NUN.	C.-B.	ALB.	SASK.	MAN.	ONT.	QC	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.	Total
Enlèvement	3	0	0	6	1	0	0	12	11	0	0	0	0	30
Accident	0	1	0	3	2	0	0	2	1	0	0	0	0	9
Fugue	10	9	0	34	143	9	14	77	8	1	2	0	1	289
Perte/mère	10	0	0	35	18	6	6	98	32	3	0	1	0	199
Fugue	12	14	0	9507	5843	947	2061	7770	3174	239	26	217	69	29969
Inconnue	0	0	0	1440	237	333	237	2712	542	16	11	88	10	5635
Autre	1	0	0	309	36	17	13	597	166	1	1	13	0	1154
Total	**13**	**15**	**0**	**11433**	**6280**	**1312**	**2331**	**11268**	**3934**	**260**	**40**	**319**	**80**	**37285**

Garçons

Profil	YUK.	T.N.-O.	NUN.	C.-B.	ALB.	SASK.	MAN.	ONT.	QC	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.	Total
Enlèvement	0	0	0	1	2	2	0	3	4	0	0	0	0	12
Accident	0	0	0	16	2	0	0	7	0	0	0	0	1	26
Fugue	0	0	0	45	108	16	23	97	16	0	0	3	0	308
Perte/mère	0	0	0	37	18	8	11	91	55	1	0	2	0	217
Fugue	3	8	0	5749	4030	708	1127	5236	3472	148	8	123	52	20664
Inconnue	0	1	0	1107	134	261	181	1959	681	10	3	52	7	4396
Autre	0	0	0	185	26	22	13	408	138	5	0	6	1	804
Total	**3**	**9**	**0**	**7140**	**4317**	**1014**	**1355**	**7801**	**4366**	**164**	**11**	**186**	**61**	**26427**

Total

Profil	YUK.	T.N.-O.	NUN.	C.-B.	ALB.	SASK.	MAN.	ONT.	QC	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.	Total
Enlèvement	0	0	0	7	3	2	0	15	15	0	0	0	0	42
Accident	0	1	0	19	4	0	0	9	1	0	0	0	1	35
Fugue	0	0	0	79	251	25	37	174	24	1	2	3	1	597
Perte/mère	0	0	0	72	33	11	17	189	87	4	0	3	0	416
Fugue	15	22	0	15346	9873	1655	3188	13006	6646	387	34	340	121	50633
Inconnue	0	1	0	2556	371	594	418	4671	1223	26	14	140	17	10031
Autre	1	0	0	494	62	39	26	1005	304	6	1	19	1	1958
Total	**16**	**24**	**0**	**18573**	**10597**	**2326**	**3686**	**19069**	**8300**	**424**	**51**	**505**	**141**	**63712**

SOURCE II

Bureau d'enregistrement des enfants disparus, de la Gendarmerie royale du Canada

Activité interne d'analyse manuelle des transactions

Le Bureau d'enregistrement des enfants disparus recueille des données d'un système interne de collecte des données sur les dossiers ouverts et fermés. Des demandes d'aide dans des enquêtes sont reçues des autorités de police canadiennes et étrangères. Dans les cinq dernières années, 640 demandes, en moyenne, d'aide active à des enquêtes ont été reçues. Ce nombre n'englobe pas les nombreux appels téléphoniques et courriels reçus au Bureau d'enregistrement demandant des renseignements sur le processus d'enquête, l'interprétation de lois connexes, des conseils sur la mécanique du traitement d'une demande et d'une extradition en vertu de la Convention de La Haye, de préparatifs de voyage pour le retour d'enfants enlevés, de contact avec des organismes de protection et sans but lucratif et les démarches nécessaires pour répondre aux demandes de vieillissement des photographies.

Depuis 1988, le Bureau d'enregistrement des enfants disparus a ouvert 5 844 dossiers d'assistance au Canada, à des pays étrangers et d'autres types de dossiers d'assistance (Tableau 11). Sur ce total, 4 309 ont été fermés. À la fin du mois de décembre 2000, il y avait 1 535 dossiers ouverts.

Pour l'année 2000, 588 dossiers (Tableau 12) ont été ouverts et 582 fermés (Tableau 13) par la suite. Cependant, les dossiers fermés englobent les dossiers ***d'années précédentes***, (voir l'explication au tableau 14, mois de février).

Nombre de dossiers ouverts en 2000 par le Bureau d'enregistrement des enfants disparus au Canada

Tableau 11

1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	total
60	234	132	454	315	388	533	528	597	719	679	617	588	**5 844**

Tableau 12

Dossiers ouverts par le Bureau d'enregistrement des enfants disparus en 2000

OUVERTS	CANADA	É.-U.	ÉTRANGER	AFFAIRES	VRAC	TOTAL
Janvier	6	66	7	0	1	80
Février	17	22	14	0	1	54
Mars	12	20	12	0	1	45
Avril	14	7	12	3	1	37
Mai	9	17	10	3	1	40
Juin	14	17	11	1	1	44
Juillet	7	37	21	7	1	73
Août	17	26	9	0	1	53
Septembre	17	40	16	1	1	75
Octobre	12	5	16	1	1	35
Novembre	5	8	10	0	1	24
Décembre	12	10	5	0	1	28
TOTAL	**142**	**275**	**143**	**16**	**12**	**588**

Tableau 13

Dossiers fermés du Bureau d'enregistrement des enfants disparus en 2000, Canada et étranger

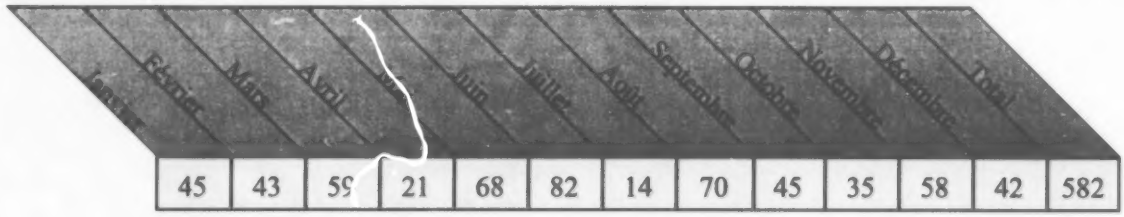

Le nombre de dossiers n'indique pas nécessairement que ces dossiers ont aussi été ouverts le même mois ou la même année. Par exemple, pour les dossiers fermés en février, une ventilation est faite pour démontrer l'année d'ouverture des dossiers.

Tableau 14

Dates d'ouverture des dossiers canadiens et étrangers du BEED fermés en février 2000

1998	1999	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	2000	TOTAL
0	1	0	2	1	0	4	3	2	7	4	14	5	43

* Comme l'indique ce tableau, seulement 5 des dossiers fermés en février 2000 ont été ouverts la même année.

Aide à l'exécution des lois au Canada

Une analyse des 142 dossiers canadiens du Bureau d'enregistrement des enfants disparus (BEED) révèle qu'il y avait au total 172 enfants disparus (voir le tableau 15). Les services de police de l'Ontario ont demandé de l'aide à la recherche de 84 enfants disparus, suivis de ceux de la Colombie-Britannique, avec 30 enfants, et du Québec, avec 24 enfants.

Assistance d'enquête et autres types d'aide demandée par les services de police du Canada en 2000

Tableau 15

ONT.	C.-B	QC	ALB.	MAN.	N.-B.	T.-N.	Enfants disparus
84	30	24	22	4	5	3	172

La moyenne d'âge des enfants disparus était de 8 ans. Les enfants de 2 ans ou moins composaient 14 % (24) du total, et se classaient le plus souvent dans la catégorie des enlèvements par le père ou la mère. Plus d'enfants ont été déclarés perdus à la fin du mois d'août que dans n'importe quel autre mois. Ces conclusions concordent avec celles d'autres recherches. Pour expliquer cela, les enfants passent souvent leurs vacances d'été avec l'autre parent, qui ne les ramène pas à temps pour le retour à l'école. [Il est intéressant de noter que le programme de transport du Bureau d'enregistrement des enfants disparus a été utilisé plus souvent au cours du mois de septembre.]

Analyse des dossiers du Bureau d'enregistrement des enfants disparus, Canada

Une analyse a été effectuée sur quelque 88 dossiers d'enfants disparus ouverts dans la deuxième partie de l'année 2000. Elle a démontré que le Bureau d'enregistrement a reçu 44 demandes d'assistance relatives à des enlèvements par le père ou la mère, 2 relatives à des enlèvements par un étranger, 20 relatives à des fugues et 22 autres demandes aux caractéristiques diverses. Le Programme de transport et de réunification familiale a été appelé six (6) fois en 6 mois à rapatrier un enfant chez lui. En outre, au Canada, la moitié des dossiers étaient bouclés dans un délai d'un mois. L'analyse des dossiers d'enlèvement par le père ou la mère, quant à elle, révèle que les mères enlèvent leurs enfants tout autant que les pères.

Assistance aux forces publiques étrangères

Le Bureau d'enregistrement des enfants disparus (BEED) a le mandat de promouvoir le réseautage et d'établir des liens d'enquête avec tous les pays, mais particulièrement avec ceux qui font partie du réseau d'Interpol et les pays signataires de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants. Au fil des ans, le personnel du programme a acquis une expertise qui lui permet d'enquêter rapidement et avec efficience sur les cas d'enfants enlevés au

×18

Tableau 12

Dossiers ouverts par le Bureau d'enregistrement des enfants disparus en 2000

OUVERTS	CANADA	É.-U.	ÉTRANGER	AFFAIRES	VRAC	TOTAL
Janvier	6	66	-	0	1	80
Février	17	22	14	0	1	54
Mars	12	20	12	0	1	45
Avril	14	-	12	3	1	37
Mai	9	17	10	3	1	40
Juin	14	17	11	1	1	44
Juillet	-	37	21	-	1	73
Août	17	26	9	0	1	53
Septembre	17	40	16	1	1	75
Octobre	12	5	16	1	1	35
Novembre	5	8	10	0	1	24
Décembre	12	10	5	0	1	28
TOTAL	**142**	**275**	**143**	**16**	**12**	**588**

Tableau 13

Dossiers fermés du Bureau d'enregistrement des enfants disparus en 2000, Canada et étranger

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
45	43	59	21	68	82	14	70	45	35	58	42	582

Le nombre de dossiers n'indique pas nécessairement que ces dossiers ont aussi été ouverts le même mois ou la même année. Par exemple, pour les dossiers fermés en février, une ventilation est faite pour démontrer l'année d'ouverture des dossiers.

Tableau 14

Dates d'ouverture des dossiers canadiens et étrangers du BEED fermés en février 2000

1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	TOTAL
0	1	0	2	1	0	4	3	2	7	4	14	5	43

* Comme l'indique ce tableau, seulement 5 des dossiers fermés en février 2000 ont été ouverts la même année.

Aide à l'exécution des lois au Canada

Une analyse des 142 dossiers canadiens du Bureau d'enregistrement des enfants disparus (BEED) révèle qu'il y avait au total 172 enfants disparus (voir le tableau 15). Les services de police de l'Ontario ont demandé de l'aide à la recherche de 84 enfants disparus, suivis de ceux de la Colombie-Britannique, avec 30 enfants, et du Québec, avec 24 enfants.

Assistance d'enquête et autres types d'aide demandée par les services de police du Canada en 2000

Tableau 15

ONT.	C.-B	QC	ALB.	MAN.	N.-B.	T.-N.	Enfants disparus
84	30	24	22	4	5	3	172

La moyenne d'âge des enfants disparus était de 8 ans. Les enfants de 2 ans ou moins composaient 14 % (24) du total, et se classaient le plus souvent dans la catégorie des enlèvements par le père ou la mère. Plus d'enfants ont été déclarés perdus à la fin du mois d'août que dans n'importe quel autre mois. Ces conclusions concordent avec celles d'autres recherches. Pour expliquer cela, les enfants passent souvent leurs vacances d'été avec l'autre parent, qui ne les ramène pas à temps pour le retour à l'école. [Il est intéressant de noter que le programme de transport du Bureau d'enregistrement des enfants disparus a été utilisé plus souvent au cours du mois de septembre.]

Analyse des dossiers du Bureau d'enregistrement des enfants disparus, Canada

Une analyse a été effectuée sur quelque 88 dossiers d'enfants disparus ouverts dans la deuxième partie de l'année 2000. Elle a démontré que le Bureau d'enregistrement a reçu 44 demandes d'assistance relatives à des enlèvements par le père ou la mère, 2 relatives à des enlèvements par un étranger, 20 relatives à des fugues et 22 autres demandes aux caractéristiques diverses. Le Programme de transport et de réunification familiale a été appelé six (6) fois en 6 mois à rapatrier un enfant chez lui. En outre, au Canada, la moitié des dossiers étaient bouclés dans un délai d'un mois. L'analyse des dossiers d'enlèvement par le père ou la mère, quant à elle, révèle que les mères enlèvent leurs enfants tout autant que les pères.

Assistance aux forces publiques étrangères

Le Bureau d'enregistrement des enfants disparus (BEED) a le mandat de promouvoir le réseautage et d'établir des liens d'enquête avec tous les pays, mais particulièrement avec ceux qui font partie du réseau d'Interpol et les pays signataires de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants. Au fil des ans, le personnel du programme a acquis une expertise qui lui permet d'enquêter rapidement et avec efficience sur les cas d'enfants enlevés au

Canada et emmenés à l'étranger et sur les cas d'enfants enlevés d'autres pays que l'on a des raisons de croire au Canada. Le tableau 16 illustre le nombre de dossiers ouverts (143) en 2000 et fait la liste des pays ayant demandé assistance.

Le Bureau d'enregistrement des enfants disparus et les partenaires du programme nos enfants disparus collaborent étroitement avec les services de police des États-Unis et le National Center for Missing and Exploited Children ainsi qu'avec ceux de pays étrangers. Cet effort de collaboration aux enquêtes dure déjà depuis une quinzaine d'années. En 2000, le BEED, avec le programme nos enfants disparus, a fourni une assistance aux États-Unis relativement à 275 enquêtes et a aidé d'autres pays à enquêter sur 143 dossiers.

Tableau 16

Nombre de dossiers internationaux ouverts par pays en 2000

Pays	Nbre	Pays	Nbre.	Pays	Nbre. of	Pays	Nbre
Afrique	1	Bosnie	2	Irlande	1	Royaume-Uni	6
Allemagne	6	Bulgarie tchèque	5	Israël	1	Russie	5
Andorre	2	Chili	11	Italie	3	Slovaquie	1
Antigua	1	Chine	2	Koweit	2	Soudan	2
Antilles	1	Croatie	1	Latvie	2	Suède	4
Arabe saoudite	1	Danemark	1	Liban	1	Suisse	6
Argentine	3	Équateur	2	Luxembourg	1	Thaïlande	1
Arménie	3	Espagne	8	Mexique	6	Tunisie	1
Autriche	1	France	8	Pays-Bas	3	Ukraine	2
Azerbaïdjan	1	Grèce	1	Panama	1	Uruguay	1
Barbade	1	Haïti	1	Pérou	2	Venezuela	1
Bahamas	1	Hongrie	9	Pologne	1		
Belgique	7	Inde	3	Portugal	2		
Brésil	1	Iran	1	Rép. tchèque	2	**TOTAL**	143

Résumé et conclusions

Quarante-deux cas d'enlèvements par des étrangers ont été signalés aux services de police du Canada en 2000. Ce n'est pas beaucoup, si l'on tient compte de la population d'enfants du Canada. Néanmoins, un enfant disparu choque la nation entière et est considéré par beaucoup comme *trop*. Il est préoccupant de constater que les enfants sont plus susceptibles d'être enlevés par leur père ou leur mère que par un étranger. En 2000, 416 enlèvements par le père ou la mère ont été signalés à la police. Il importe de souligner que certains enlèvements sont traités au niveau du tribunal civil et, par conséquent, ne sont pas inclus dans ce nombre. Ce dernier représente les enlèvements par le père ou la mère dont la plupart aboutissent à des accusations criminelles.

Rétrospectivement, les fugueurs comptent pour le plus grand nombre d'enfants disparus. Leur nombre exact n'est pas connu, puisque chaque fois qu'un enfant ou un jeune fait une fugue et est signalé à la police, un nouveau dossier de transaction est ouvert et versé dans le système du Centre d'information de la police canadienne. De fait, les 50 633 transactions relatives à des fugues ne représentent pas le nombre d'enfants qui ont fait une fugue. Les fugueurs fuient des foyers déchirés par les conflits familiaux, lesquels sont exacerbés par la violence physique, sexuelle et mentale, la négligence et la surconsommation de drogues et d'alcool par l'un ou l'autre parent ou les deux, et par l'enfant.

Cependant, outre les enfants perturbés qui composent ce nombre, il vit dans les rues du Canada un certain nombre d'enfants abandonnés par leurs parents et généralement appelés les « laissés-pour-compte ». Ces enfants sont ceux auxquels personne ne s'intéresse assez pour seulement signaler leur disparition à la police. Malheureusement, le nombre exact d'enfants laissés-pour-compte n'est pas connu, lui non plus. Il n'en est pas moins inquiétant de savoir que ce nombre, s'il était connu, s'ajouterait au total de 50 633 dossiers d'enfants disparus.

Depuis le début de la collecte de données, en 1988, 5 844 dossiers de transactions et de demandes d'assistance par un service ont été ouverts. En 2000, de l'aide a été fournie dans la recherche de 172 enfants canadiens disparus (142 dossiers). Pour faciliter le retour de l'enfant au Canada, le Bureau d'enregistrement a pris les dispositions pour le transport d'une dizaine de familles. Une analyse de 88 dossiers d'enfants disparus révèle qu'il fallait environ un mois pour fermer un dossier. Parfois, des accusations criminelles ont été déposées et, dans d'autres cas, l'enfant a été ramené à son foyer volontairement ou les parents ont réussi à s'entendre au sujet de sa garde.

En ce qui concerne les enquêtes, le Bureau d'enregistrement des enfants disparus et ses partenaires du programme ont acquis de l'expertise dans le traitement des enquêtes sur les enfants disparus qui se déroulent dans le monde entier. En 2000, de l'assistance a été fournie dans 418 dossiers internationaux. Depuis que le Bureau d'enregistrement et ses partenaires du programme collaborent étroitement avec le National Center for Missing and Exploited Children des États-Unis, il lui fournit constamment de l'aide.

Pour conclure, le tableau de la situation des enfants disparus au Canada n'est pas aussi clair que beaucoup le souhaiteraient. Cependant, les Canadiens peuvent être assurés de l'existence de programmes, procédures et liens efficients relatifs au maintien de l'ordre. Ensemble, le Bureau d'enregistrement des enfants disparus de la GRC et ses partenaires du programme nos enfants disparus, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, sont équipés pour mettre en branle le processus de recherche et de récupération rapidement et efficacement. Les Canadiens peuvent croire, avec une bonne dose d'assurance, que la sécurité et le bien-être des enfants seront protégés à tout prix.

RÉFÉRENCES

DALLEY, M. « A Runaway Profile: Investigative Assistance », Rapport du Bureau d'enregistrement des enfants disparus, Gendarmerie royale du Canada, 1993.

DE MAN, A., D. DOLAN, R. PELLETIER, et C. REID, « Adolescent Running Away Behavior: Active or Passive Avoidance? », The Journal of Genetic Psychology, vol.155, n° 1), 1994, p. 59-64.

FAULKNER, N. « Parental Child Abduction is Child Abuse », Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, 1999.

FINKELHOR, D., G. HOTALING, et N. ASDIGIAN. « Attempted Non-Family Abductions », *Child Welfare*, vol. 74, n° 5, 1995, p. 941-955.

FINKELHOR, D., G. T. HOTALING, et A. J. SEDLAK, « The Abduction of Children by Strangers and Non-Family Members », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 7, n° 2, 1992, p. 226-243.

FINKELHOR, D., G. T. HOTALING, et A. J. SEDAK, « *Missing, Abducted, Runaway and Throwaway Children in America: First Report* », United States Department of Justice, 1990.

HOFF, P. M. (1994). *Family Abduction: How to Prevent an Abduction and What to do If Your Child is Abducted*, 4e éd., United States National Centre for Missing and Exploited Children, 1994.

KIEDROWSKI, J., C. H. S. JAYEWARDENE, et M. DALLEY, *Enlèvement d'un enfant par le père ou la mère : survol et profil du ravisseur,* Bureau d'enregistrement des enfants disparus, Gendarmerie royale du Canada, 1994.

KRESTON, S. « At the Hands of a Stranger: Child Abduction », *National Center for Prosecution of Child Abuse*, 1999, vol. 12 n° 10.

MACDONALD, J. L. *Parental Abduction: An Examination of the Nature, Patterns and Consequences for Canadian Society*, Carleton University, Ottawa (Ontario), 1998.

NATIONAL CENTER FOR MISSING AND EXPLOITED CHILDREN. « Stranger Abduction », *Child Molesters Who Abduct*, États-Unis, 1995.

SWAREN, S. et M. DALLEY. « *Parental Abduction in Ontario: An Exploration of the Abductors Profile and the Searching Parents Experiences: Working Paper* », Bureau d'enregistrement des enfants disparus, Gendarmerie royale du Canada, 1993.

PERSONNES-RESSOURCES

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA – Bureau d'enregistrement des enfants disparus

Superintendant M. G. Clément	Officier resp. Services d'information sur les casiers judiciaires canadiens	(613) 998-6140
Sergent d'état-major Roger Martin	S.-off. resp. Bureau d'enregistrement des enfants disparus	(613) 993-1771
Caporal Art Maye	Analyste supérieur d'opérations	(613) 993-3653
Gendarme Marie-France Olivera	Analyste d'opérations	(613) 993-8656
Gendarme Johanne Bigonesse	Analyste d'opérations	(613) 993-7860
Marlene Dalley, Ph.D.	Chargée de recherche	(613) 990-9833
Dina Bellinger	Analyste de liaisons	(613) 993-5111
Judy Greening	Adjointe administrative	(613) 993-2699
Diane Greer	Analyste de liaisons	(613) 993-5111
Vicky Rapacz	Analyste de liaisons	(613) 993-1894

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA – COORDONNATEURS DIVISIONNAIRES

Sergent John Ward	Division E (Colombie-Britannique)	(604) 264-2253
Sergent d'état-major Richard Hobson	Division K (Alberta)	(780) 412-5401
Caporal Terry Stevely	Division F (Saskatchewan)	(306) 786-4538
Caporal Hal Dunphy	Division D (Manitoba)	(204) 984-7480
Gendarme Linda Brosseau	Division C (Québec)	(514) 939-8307
Sergent Marc Richer	Division A (Ontario)	(613) 993-8820
Caporal Blaine Campbell	Division O (Ontario)	(519) 640-7437
Caporal Marc Thibodeau	Division J (Nouveau-Brunswick)	(506) 452-3948
Caporal Richard Thibault	Division L (Île-du-Prince-Édouard)	(902) 566-7144
Sergent Kurt Eichenberg	Division H (Nouvelle-Écosse)	(902) 426-7075
Vacant	Division B (Terre-Neuve)	(709) 772-2571
Caporal P. J. Greenlaw	Division M (Yukon)	(867) 667-5530
Sergent Pat W. McManaman	Division G (Territoire du Nord-Ouest)	(867) 669-5166

AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA – COORDONNATEURS DES DOUANES – NOS ENFANTS DISPARUS

Suzanne Mole	Coordonnatrice nationale	(613) 990-8585
Peter Lee	Pacifique – Vancouver	(604) 777-7885
Loretta Flood	Prairies – Alberta	(403) 691-5889
Kirk Cameron	Nord de l'Ontario – Ottawa	(613) 991-0512
Rhonda Raby	Région du Grand Toronto	(905) 405-3907
Manon Toronyi	Sud de l'Ontario – Windsor	(519) 257-6547
Pat Shaddock	Sud de l'Ontario – Niagara Falls	(905) 354-6602
Serge Lafrance	Québec – Montréal	(514) 283-2488
Beth Ryder	Atlantique – Halifax	(902) 426-6905

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA – COORDONNATEURS

Tony Smith	Directeur, Point d'entrée	(613) 954 4563
Daneca Workman	Coordonnatrice nationale	(613) 954-4159
Jason Daigle	Coordonnateur national adjoint	(613) 993-5959
Jennifer Arbuckle	Communications	(613) 941-7041
Carole Dueck	Colombie-Britannique - Yukon	(604) 666-0857
Cheryl Wolffe	Prairies - Territoires du Nord-Ouest	(780) 495-5520
Franco Piscitelli	Ontario, Nunavut	(905) 354-3155
Howard King	Québec	(514) 633-7782
Val Allain	Atlantique	(506) 851-6787
Mark Clinch	Atlantique	(902) 426-2906
Lyne Dumont	Vegreville	(780) 632-8066

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Jean-Marc Lesage	Coordonnateur national	(613) 992-3414
Isabelle Desjardins	Coordonnatrice nationale adjointe	(613) 944-5390
Leslie Finter	Bureau des passeports du Canada Coordonnateur national adjoint	(819) 953-7063

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sergent J. P. Bernard	Coordonnateur	(514) 598-4079

POLICE PROVINCIALE DE L'ONTARIO

S.-é.-m. adj. Leslie A. Rice	Coordonnatrice	(705) 329-6146